



F
**LE MAGAZINE
DE LA FNARS**

N°14 - ÉTÉ 2016

DOSSIER

CES FEMMES EN DÉTRESSE SOCIALE

**« LES FEMMES À LA RUE SE CACHENT
POUR SE PROTÉGER »**



Sommaire

© Julien Jaulin

I ÉDITORIAL

« JE NE VEUX PAS D'UNE SOCIÉTÉ QUI METTRAIT LES MISÈRES EN CONCURRENCE »

À l'heure où nous nous battons fermement pour défendre l'inconditionnalité de l'accueil, je constate, avec appréhension, que l'idée de demander aux associations de faire un tri parmi les personnes qui ont besoin d'aide semble se banaliser dans certaines sphères publiques ou politiques. Que veut-on dire ? Qu'il n'y aurait pas assez de places pour tous les pauvres ? Qu'il faut choisir parmi eux, qui la France aidera et qui elle n'aidera pas parce qu'il ou elle en a moins besoin, même si il ou elle vit dans la rue ? Que chaque personne mise en danger ou vivant dans des conditions indignes à cause de sa situation sociale soit accueillie et / ou accompagnée par une association de notre réseau est, pour nous, un combat fondamental. Mais cette bataille pour l'inconditionnalité doit, il me semble, aller de concert avec une plus forte connaissance des personnes qui nous sollicitent. C'est pourquoi il nous faut, dès cette année, engager une large enquête dans toutes les associations adhérentes à la FNARS pour savoir si elles accueillent des hommes, des femmes, des enfants, dans quelles situations ils se trouvent, pourquoi les filets sociaux n'ont pas suffi lors des premières difficultés, et, également, pourquoi il devient aussi difficile aujourd'hui de revenir au droit commun une fois que les personnes ont basculé dans la grande précarité. La dernière enquête de cette envergure remonte au début des années 2000, mais nous sommes bien placés pour savoir que la situation s'est aggravée durant ces quinze dernières années. De plus en plus de femmes, notamment, seules ou avec leurs enfants dorment dehors, appellent le 115, sont logées, ou plutôt mises à l'abri temporairement, en urgence. Nous ne nous habituerons jamais à voir de plus en plus de mères qui quittent la maternité, leur bébé sous le bras, sans avoir un endroit où aller ! Ce dossier, sur les femmes en détresse sociale, montre qu'elles sont nombreuses à se cacher du regard des autres, particulièrement des hommes, dans la rue, pour ne pas être agressée, mais aussi dans nos centres d'hébergement. Il ouvre également un débat intéressant sur l'accompagnement social « *genré* ». L'accompagnement social est-il le même pour un homme et pour une femme ? Quelles seraient les avantages d'un accompagnement spécifique pour les femmes ? Le souhaitent-elles ? Comment, à notre niveau de Fédération, pouvons-nous agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, face à l'emploi, notamment ? Plus largement, connaître les personnes que nous accompagnons, c'est multiplier les leviers d'action pour lutter contre le non-recours aux droits, et trouver notre place dans une démarche forte de prévention. Cette question sera d'ailleurs l'un des points centraux de notre congrès les 12 et 13 janvier prochains à Dijon. Intitulé « *Investir dans la solidarité, agissons ensemble* », cet événement nous donnera l'occasion de nous réunir pour élaborer, ensemble, une plateforme de propositions que nous soumettrons aux candidats à l'élection présidentielle, qui doivent impérativement concevoir la lutte contre l'exclusion comme une priorité pour les cinq prochaines années. Je vous donne donc rendez-vous à Dijon début 2017. 

Louis Gallois, Président de la FNARS

I ACTUALITÉS



2016

UN TOURNANT POUR LA FNARS

Le 17 juin à Paris, près de 120 personnes étaient réunies pour l'Assemblée générale de la FNARS : représentants des associations adhérentes, salariés de la Fédération, du siège national et des associations régionales, mais aussi personnes accompagnées. Au cours de la matinée, les participants ont d'abord procédé à l'adoption des rapports moral, d'activité et financier, ainsi que du projet fédéral 2016-2021 : « *La solidarité, un investissement collectif* ». Après une consultation en ligne auprès de l'ensemble du réseau, les participants ont également voté le nouveau nom de la FNARS, Fédération des acteurs de la solidarité, qui sera effectif à partir de janvier 2017.

ÉCHANGES AUTOUR DE L'ACCÈS À L'EMPLOI

L'après-midi de l'Assemblée générale était consacrée à un débat intitulé « *L'accès à l'emploi, comment y parvenir ? Quelles alternatives pour ne laisser personne de côté ?* ». Introduit par Denis Clerc, co-président du groupe d'appui national FNARS Emploi, qui a apporté un éclairage sur les principales idées reçues sur l'emploi, ce débat s'est poursuivi avec la présentation d'expériences réussies par le Foyer d'accueil chartrain, l'association Appui et le Fac Lab de Cergy-Pontoise. En écho à ces témoignages, une table ronde, en présence de Laurent Grandguillaume, député de la Côte d'Or, Jacques Feysinet,

économiste du travail, Yero Blade, agent d'entretien et d'insertion à ARELIA et Stéphane Vulfranc, directeur du groupement d'employeurs de Rungis, a ensuite permis d'évoquer des sujets tels que l'accompagnement vers et dans l'emploi des salariés en insertion, le rôle des entreprises, ou encore la prise en compte des spécificités territoriales dans le cadre de l'élaboration de politiques publiques d'accès à l'emploi. Cet après-midi d'échanges s'est achevée sur un discours de Carine Chevrier, déléguée générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle qui a rappelé l'importance de sécuriser les parcours professionnels et de favoriser l'accès à la formation des salariés. L'Assemblée générale s'est terminée sur le discours de Louis Gallois, réélu président de la FNARS, qui a appelé à une vaste mobilisation du réseau dans le cadre de la préparation du Congrès, qui représentera un moment clé pour peser sur les politiques publiques. 

Laure Pauthier

- 2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS
- 3 **ACTUALITÉS**
 - Congrès 2017, contribuer à la réflexion !
 - Le projet fédéral : de la théorie à la pratique
 - 2016, un tournant pour la FNARS
 - Une formation ciblée sur la santé mentale
 - La lutte contre les exclusions vue par les jeunes franciliens

07 | DOSSIER

CES FEMMES EN DÉTRESSE SOCIALE

- 08 **ENTRETIEN AVEC MONIQUE**
- 09 **LES FEMMES EN GRANDE PRÉCARITÉ : REGARDER L'INÉGALITÉ EN FACE**
 - **Focus :** Un numéro vert pour les femmes enceintes sans-abri
 - **Focus :** Les violences conjugales, quelle histoire ?
 - **Interview :** Séverine Lemièrre
- 15 **REPORTAGE**
 - Entre deux mondes
- 18 **Accompagner**
 - Se reconstruire après la migration
 - À l'Ilot, faire une pause, et comprendre
- 20 **Perspectives**
 - Favoriser l'accès à l'emploi, mais pas n'importe lequel
 - **Vue d'ailleurs :** Réaliser les droits
- 23 **PORTRAITS CROISÉS**
 - Accompagnateur socio-professionnel
- 25 **ANALYSE**
 - **Analyse politique :** Projet de loi « *Égalité et citoyenneté* » : les propositions de la FNARS
 - **Analyse juridique :** Quelle politique d'intégration pour les étrangers ?
- 27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**
 - « *Fous, et alors ?* », la FNARS partenaire de la Mad Pride
- 28 **INITIATIVES**
 - Pour remettre l'emploi au cœur de l'accompagnement
- 30 **PÉRISCOPE**
- 32 **L'INVITÉ**
 - Christophe Sirugue

CONGRÈS 2017, CONTRIBUER À LA RÉFLEXION!

La FNARS tiendra son congrès en janvier 2017. À quelques mois de l'élection présidentielle, ce grand rassemblement sera l'occasion de débattre, avec des intellectuels et des représentants des partis politiques des propositions de la FNARS sur les politiques publiques de solidarité.



INVESTIR DANS LA SOLIDARITÉ

À travers ces propositions, la FNARS souhaite valoriser les politiques de solidarité, non comme une dépense, mais comme un investissement au bénéfice de la société toute entière. Dans cette optique, les propositions de la FNARS s'articuleront autour de quatre axes. Le premier portera sur l'investissement dans la jeunesse. C'est une priorité, la crise économique affectant tout particulièrement la jeunesse qui subit un taux de chômage élevé, une précarisation dans l'emploi. Le deuxième axe concernera l'investissement pour prévenir la précarité. Investir en amont des difficultés sociales permet d'éviter la préca-

sation des personnes et, dans certains cas, de réduire le coût des politiques publiques. Le troisième axe vise l'investissement dans la citoyenneté et le pouvoir d'agir, dans un contexte marqué par la crise de la participation des personnes en situation de précarité aux systèmes politique et institutionnel et à un non-recours aux droits élevé. Investir dans une société plus solidaire qui ne laisse personne au bord de la route constituera le quatrième axe. La solidarité doit s'exprimer concrètement par un accès au logement, à l'emploi et à des conditions de vie dignes. Elle doit inclure la protection et l'intégration des étrangers qui fuient la guerre, les persécutions et l'extrême pauvreté.

UNE LARGE CONSULTATION DU RÉSEAU

Ces propositions doivent refléter les constats, les préoccupations et les recommandations des adhérents de la FNARS. C'est la raison pour laquelle la Fédération engage dès à présent une large consultation de son réseau. Les FNARS régionales organiseront des temps d'échanges avec leurs adhérents avant la fin du mois d'octobre 2016. Afin de capitaliser les propositions du réseau, la FNARS a élaboré une démarche originale de réflexion collective avec, pour support, une application informatique développée par «*Succeed Together*». Pour chacun des axes cités, des thèmes sont proposés à la réflexion et des questions posées. Il s'agit de faire émerger à la fois des solutions mises en œuvre par les adhérents

pour répondre aux différentes problématiques, et des propositions. Ainsi, concernant l'axe «*Investir dans la jeunesse*», il est proposé au réseau de réfléchir notamment sur le thème «*favoriser la réussite scolaire des enfants (de 2 à 18 ans)*». Il s'agit d'une problématique essentielle quand on sait l'importance de l'apprentissage pour lutter contre la reproduction des inégalités. C'est également une préoccupation importante des associations qui sont amenées à accueillir et accompagner de plus en plus de familles. Autre thème proposé: améliorer la garantie jeunes, dispositif consistant à accorder à des jeunes entre 18 et 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés et en situation de précarité, des ressources et un accompagnement vers l'emploi. Il est important que la FNARS puisse mieux appréhender l'impact sur les bénéficiaires de l'accès à des ressources et à un accompagnement, et faire émerger des propositions pour améliorer cette garantie. Parallèlement à cette large consultation, la FNARS mènera également des auditions auprès d'experts (sociologues, économistes...) et poursuivra un travail d'expertise au sein de ses commissions de travail thématiques. L'ensemble de ces travaux permettra d'alimenter à la fois une plateforme de propositions, qui servira aux débats lors du congrès puis, à l'issue de ce congrès, une publication grand public. ■

François Bréguou



LE PROJET FÉDÉRAL: DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Fruit d'une année de travail, le projet fédéral a été voté lors de l'Assemblée générale de la FNARS, le 17 juin 2016. À la fois ambitieux et réaliste, ce document présente les valeurs et objectifs qui doivent guider la Fédération pour les cinq prochaines années. Le projet fédéral doit maintenant être décliné en actions annuelles, avec des bilans d'étape réguliers.

C'est dans un contexte économique, politique, social et international incertain, et de plus en plus inégalitaire, que la FNARS a dû réfléchir et exprimer de nouveaux objectifs prioritaires.

Face à l'augmentation des familles précaires, des travailleurs pauvres, du nombre de chômeurs de longue durée, et à la crise migratoire sans précédent que nous sommes en train de vivre, ses adhérents doivent s'adapter, maintenir un accompagnement de qualité, encadrer des équipes en mal de reconnaissance ou dépassées par des contraintes administratives et financières qui peuvent les détourner d'une voca-

tion sociale originelle.

Reposer des valeurs communes a alors semblé être une première étape essentielle pour retrouver ce socle commun, à partir duquel nous nous mobilisons tous. Trois points ont fait consensus: la citoyenneté, l'engagement collectif militant, et la solidarité, qui sera d'ailleurs repris dans le nouveau nom de la FNARS (Fédération des acteurs de la solidarité) à partir de janvier 2017.

PRENDRE L'INITIATIVE

L'innovation associative n'appartient pas au passé, loin s'en faut. Collectivement, la FNARS et ses adhérents veulent dégager une marge de

manœuvre pour innover, expérimenter, agir plus fortement sur le périmètre local. Ils s'engagent, pour les cinq prochaines années, dans une évolution de l'accompagnement, de l'insertion à l'inclusion, en optant pour la multidisciplinarité des équipes de professionnels, le développement des partenariats. Ils privilégient l'accès au droit commun et la recherche du «*bien-être*» des personnes accompagnées qui doivent être les véritables acteurs de leur parcours d'insertion.

Les adhérents de la FNARS feront leur possible pour ne pas être cantonnés dans des actions dictées par des appels d'offre et pour proposer,

encore et toujours, de nouveaux projets directement tirés de leur expertise du «*terrain*». Enfin, face aux difficultés financières du secteur associatif, la FNARS entend diversifier les ressources dans le respect des valeurs fondamentales de la Fédération et en s'assurant que ces financements ne se substituent pas aux financements publics.

RENFORCER L'ENGAGEMENT MILITANT ET COLLECTIF

L'année 2015 l'a montré peut-être encore plus qu'une autre: la force d'un réseau peut faire bouger les lignes. ■■

■■ Manifeste collectif, tribunes, ou communiqués de presse, les prises de parole publiques de la FNARS ont invité les associations adhérentes à s'unir et à faire front contre des politiques publiques qui ne respectent pas toujours les droits fondamentaux des personnes en difficulté. Poursuivre cette incitation à l'union est bien de la responsabilité d'une fédération, qui doit porter une parole commune, et veiller à préserver un accueil et un accompagnement dignes et de qualité des personnes, qu'elles soient nées en France ou qu'elles y arrivent pour demander la protection que les textes internationaux leur reconnaissent.

S'engager collectivement, c'est aussi se mettre à plusieurs pour refuser des conditions d'appels d'offre qui

favorisent la concurrence entre associations, voire la disparition des petites structures.

PRÉVENIR LES INÉGALITÉS

Autre élément phare de ce projet fédéral: la prévention. L'axe 2 du projet fédéral de la FNARS porte en effet sur le rôle que doit jouer la fédération pour anticiper et agir contre la reproduction des inégalités, en prônant une logique d'investissement social et de développement social territorial.

La FNARS a déjà engagé une réflexion sur la sortie de l'urgence, en organisant notamment deux éditions des Assises de l'urgence à Paris en 2015 et 2016. Elle souhaite élargir cette démarche à tous les champs de l'emploi au logement

en passant par la santé ou l'éducation pour prévenir les ruptures en donnant ainsi aux professionnels du social les moyens d'intervenir avant que les personnes ne basculent dans des difficultés qu'elles mettront du temps à surmonter pour revenir dans le droit commun. L'accès aux droits tient toute sa place dans cette recherche d'anticipation. La FNARS veut également jouer un rôle de lanceur d'alerte vis-à-vis des pouvoirs publics. Enfin, pour obtenir les changements escomptés, la FNARS doit démontrer que les politiques de prévention sont un investissement productif pour la société. C'est notamment ce qu'elle va s'employer à faire lors de son Congrès les 12 et 13 janvier prochains. ■

« COLLECTIVEMENT, LA FNARS ET SES ADHÉRENTS VEULENT DÉGAGER UNE MARGE DE MANŒVRE POUR INNOVER, EXPÉRIMENTER, AGIR PLUS FORTEMENT SUR LE PÉRIMÈTRE LOCAL. »

Céline Figuière

FNARS BOURGOGNE

UNE FORMATION CIBLÉE SUR LA SANTÉ MENTALE

Confrontés, dans le même temps, à une augmentation des problématiques de santé mentale chez les personnes en situation de précarité, et à une progression de la vulnérabilité sociale des personnes souffrant de troubles psychiatriques, les professionnels des secteurs social et médical sont aujourd'hui amenés à se poser de nombreuses questions. Comment accompagner ? Comment orienter ? Vers qui ?

Intervenir auprès de ces publics est de nature à déstabiliser leur cadre de références. Cela suscite des interrogations sur leurs pratiques et cultures professionnelles, sur les rôles et les positionnements de chacun. Certains professionnels peuvent donc se sentir démunis, ne sachant comment faire face à des situations dites complexes.

Afin de répondre à ces questionnements, la FNARS Bourgogne a mis en place une « formation santé mentale précarité » financée par l'agence régionale de santé (ARS), pour permettre la rencontre entre les professionnels du social, de la justice, du sanitaire et du médico-social, et développer le travail en réseau. La formation s'est déroulée en deux temps. Les acteurs se sont d'abord réunis lors d'un séminaire régional de formation, en novembre 2015, qui visait à poser les bases théoriques du travail en réseau et du travail partenarial, tout en incluant une réflexion éthique autour des questions de psychiatrie et de précarité. Dans un second temps, dans l'optique d'être au plus proche des attentes et du vécu des professionnels de chaque territoire, des modules de formation départementaux ont été organisés sur le thème *Le travail pluridisciplinaire en question*.



Mascotte santé de la FNARS Bourgogne

Quatre jours de formation par département ont ainsi été mis en place de janvier à mars 2016. L'équilibre et la mixité des champs professionnels étaient un préalable pour que les stagiaires des différents secteurs puissent prendre le temps de se rencontrer, mais également de comprendre les difficultés, les missions et les attentes de chacun dans le cadre de sa pratique professionnelle, et au sein de son institution.

Les acteurs de la psychiatrie se sont autant mobilisés que ceux du social, lors de ces formations, dont la spécificité était d'être animées par un binôme de formateurs, l'un issu du secteur social, l'autre du champ sanitaire. Une co-animation qui a permis de favoriser les apports théoriques complémentaires, mais également de poser un regard différent sur les situations présentées par les stagiaires et retravaillées en groupe.

Au vu du nombre important d'inscriptions reçues et des retours positifs des participants, la formation est reconduite en 2016 dans le cadre du parcours précarité vulnérabilité de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté. ■

Mathilde Dupré

FNARS ÎLE-DE-FRANCE

LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS VUE PAR LES JEUNES FRANCILIENS

La FNARS Île-de-France a décidé de s'associer à la FNARS nationale afin de mettre en œuvre l'agrément service civique, et ainsi permettre aux adhérents franciliens de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour accueillir des jeunes en service civique.

Pour la FNARS Île-de-France, cet agrément collectif est une opportunité qui devrait permettre à ses adhérents de développer de nouvelles activités innovantes et complémentaires de l'accueil et l'accompagnement social. En effet, les financements actuels ne donnent pas aux associations la possibilité de mener à bien certains projets de développement, comme, par

exemple, la sensibilisation des personnes en situation de précarité à l'outil numérique, ou encore la mise en place d'actions de médiation en santé. Pourtant, ces projets soutiennent le travail des équipes éducatives et contribuent à renforcer la dynamique d'insertion des personnes.

En Île-de-France, les profils et les besoins du public accueilli sont très divers, ce qui nécessite de s'entourer de nouvelles compétences afin d'améliorer la réponse apportée aux personnes. Pour ce faire, parmi l'ensemble des missions proposées dans le cadre de l'agrément FNARS, de nombreux projets peuvent émerger afin de dynamiser la vie de l'éta-

blissement et favoriser de nouveaux partenariats extérieurs.

Cet agrément est également l'occasion de faire connaître le secteur de la lutte contre les exclusions aux jeunes et de faire naître d'éventuelles vocations. Les futurs jeunes en service civique au sein du réseau FNARS auront l'occasion de découvrir un secteur complexe et innovant.

Le rôle de la FNARS Île-de-France est d'accompagner à la fois l'association adhérente dans l'élaboration de son projet (co-construction de la fiche mission) et le jeune engagé tout au long de son service civique. Elle aura un rôle d'interface entre les deux parties signataires de la

convention de mise à disposition et sera leur interlocuteur privilégié. Pour les adhérents franciliens, tout l'intérêt est d'accéder à un suivi personnalisé et de recevoir des outils spécifiques à l'accueil d'un service civique. À ce jour, plusieurs associations adhérentes d'Île-de-France se sont positionnées pour proposer des missions en service civique, dans différents domaines tels que la promotion de la participation des personnes accompagnées, l'information sur l'accès aux droits des personnes et la sensibilisation à l'utilisation et à l'appropriation de l'outil informatique. ■

Pauline Molton

CES FEMMES EN DÉTRESSE SOCIALE

ENTRETIEN AVEC **MONIQUE**

membre du Collectif SDF Alsace.

« **LE TRAVAILLEUR SOCIAL ACCOMPAGNE, ENCOURAGE, C'EST L'ÉLÉMENT STABLE DANS UNE VIE INSTABLE ET AU MILIEU DE LA FOLIE.** »

© Julien Jaulin



ENTRETIEN AVEC **MONIQUE**

« Dans quel contexte vous êtes-vous retrouvée à la rue? »

Monique : Les histoires d'amour finissent mal en général, et la mienne s'est terminée tragiquement. Vu de l'extérieur tout allait bien, nous étions mariés et vivions dans une grande maison, je gagnais bien ma vie dans l'ingénierie financière, et nous partions le week-end dans notre maison de campagne. Mais c'était une relation néfaste à laquelle j'étais devenue « *addicte* ». Un jour, il m'a frappée plus fort que d'habitude, j'étais en mille morceaux et je suis restée à l'hôpital pendant un an. Cette situation durait depuis longtemps mais je l'avais toujours cachée. Personne n'a voulu accepter cette réalité, et j'ai été lâchée par ma famille et mes amis. J'étais seule, à l'hôpital, sans argent car mon mari avait tout récupéré.

À ma sortie d'hôpital, on m'a donné une liste d'associations à contacter. J'ai choisi celle qui s'appelle Paroles de femmes, parce que le nom m'a plu... Mais arrivée là-bas, je ne me suis pas trouvée bien avec toutes ces femmes et leurs enfants, j'avais juste besoin de silence pour me reposer. Je suis partie, j'ai refusé toutes les propositions d'hébergement et je me suis installée dans un squat à côté de l'association. J'étais la seule femme avec huit hommes, et beaucoup de chiens et de chats.

Vivre quelque temps dans ce squat m'a aidée à reprendre du poil de la bête. En six mois, j'ai pris la main sur le squat et imposé des règles d'organisation. Chacun d'entre nous devait mettre de l'argent au pot commun tous les jours pour faire des courses et il était interdit de boire avant

10 heures du matin et sans avoir mangé quelque chose. C'était un peu strict, d'ailleurs ils m'appelaient « *la générale* ». On a recréé une sorte de famille, et une fois ces règles posées, on a accueilli aussi des femmes car elles pouvaient y être en sécurité.

Quel regard portez-vous sur l'accompagnement social?

M. : Quand j'ai vu des travailleurs sociaux en sortant de l'hôpital, ils me parlaient de timing, d'être positive, de dépôt de plainte, de prescription. Mais je voulais juste un endroit pour me reposer. Dans ce cas-là, tu tombes dans une telle catastrophe, le monde t'abandonne et il faut trouver tes propres moyens de résistance. Je sentais qu'ils m'enfermaient dans un rôle de victime qui ne m'aiderait pas à avancer. Je disais aux gens de Pôle emploi et des associations : mais moi j'ai eu une vie avant, je suis bien plus diplômée que toi!

On peut être critique envers les associations, mais on a quand même une forme d'affection pour les travailleurs sociaux. Même si j'aime bien leur rappeler que malgré tout ce qu'on peut leur apprendre à l'école, accompagner quelqu'un reste la plus belle part de leur métier. Le travailleur social accompagne, encourage, c'est l'élément stable dans une vie instable et au milieu de la folie. Je l'ai trouvé avec un travailleur social. Et je l'ai compris en travaillant moi-même ensuite dans une position d'aidant. Pendant sept ans, j'ai travaillé à la maison d'arrêt de Strasbourg, pour orienter les détenus dans leur choix de formations. Là, j'ai vécu un retour à la vie stable, sans médocs, sans psy, je n'avais plus d'ac-

compagnement parce que comme j'avais du boulot j'étais guérie, selon eux. Mais non, la rue est là, le vécu est là. Ce statut d'aidant m'a donné une nouvelle écoute, j'étais plus crédible en tant que militante, j'ai mieux compris les travailleurs sociaux, et la colère est partie.

Après sept ans de CDD, je n'ai pas pu obtenir de CDI ni récupérer les papiers pour Pôle emploi, et je suis retournée à la rue. Toute la fragilité est revenue, intacte.

Quels sont vos combats prioritaires en tant que militante?

M. : Le Collectif des SDF a été créé au moment du mouvement des Don Quichotte. On avait une soixantaine de tentes à Strasbourg et j'organisais tout. On a été éjectés, puis ils ont créé les chalets pour sans-abri.

En tant que militante, je dénonce des dysfonctionnements, mais je pense que je me suis longtemps trompée de cible. Aujourd'hui, je me bats contre les politiques publiques et les grandes associations qui se placent sur tous les marchés pour se faire de l'argent et qui font mourir les petites associations créatives. Il faut de l'humain et du sensible à nous offrir et c'est ça qui est en train de disparaître. Je veux montrer qu'on ne peut pas traiter les femmes sans-abri comme les hommes, qu'elles vivent d'autres types de violences, qu'elles oublient toute leur féminité pour se protéger dans la rue. Il faut des lieux spécifiques aux femmes, où elles peuvent se poser, se sentir en sécurité, ou alors garder des centres mixtes, mais avec des espaces où elles peuvent se retirer du regard des hommes.

Je trouve aussi qu'il nous manque quelque chose dans le discours des travailleurs sociaux, un accompagnement sur les aspects plus intimes de la vie d'une femme. Ce domaine de l'intime n'est pris en compte que par le médical, qui a fait main basse sur cet aspect-là et je ne comprends pas pourquoi. Je pense qu'il faudrait aussi des accueils de jour pour les femmes, pour qu'elles puissent se reposer. Actuellement, elles vont dans les bibliothèques et tous les lieux publics où elles peuvent passer inaperçues, après la fermeture elles appellent le 115, qui n'a pas de place à proposer. Alors elles se mettent à l'écart, elles se cachent pour se protéger. Ou alors elles apprennent à se défendre, en trouvant leurs propres armes, moi c'était le maniement des clés...

Je donne beaucoup de conférences sur le sujet des femmes sans-abri, et j'interviens aussi dans les centres de formation pour travailleurs sociaux. Il faut sortir de ce truc fourre-tout avec le mot SDF, on est de plus en plus nombreuses à la rue, où on est des proies, et ça fait des années qu'on tire la sonnette d'alarme! ■

Propos recueillis par Céline Figuière



LES FEMMES EN GRANDE PRÉCARITÉ: REGARDER L'INÉGALITÉ EN FACE

Premières victimes de la crise économique, beaucoup de femmes, qu'elles soient seules ou avec enfants, voient leur situation se précariser fortement. Nombreux sont les rapports, les études et les alertes du milieu associatif qui montrent la hausse significative du nombre de femmes à la rue, en situation de mal-logement, et de mères seules qui s'éloignent d'une insertion professionnelle stable et sont dans la survie. De l'insertion difficile sur le marché du travail aux bas salaires quand elles sont en emploi, en passant par l'isolement social après un divorce, les femmes cumulent en effet différents facteurs qui les maintiennent dans une situation sociale difficile et accentuent les risques de reproduction des inégalités pour leurs enfants. Elles sont de plus en plus nombreuses à vivre dans la rue, privilégiant les lieux publics le jour et se cachant la nuit, sans autre recours que la mise à l'abri temporaire quand elles n'ont pas d'enfant.



« **LES FEMMES SANS-ABRI SE CACHENT POUR SE PROTÉGER. ELLES VONT DANS LES BIBLIOTHÈQUES, ET TOUS LES LIEUX PUBLICS OÙ ELLES PEUVENT PASSER INAPERÇUES.** »
MONIQUE

Après un conflit conjugal et des violences, une rupture familiale, ou après un divorce, quand elles ont un ou plusieurs enfants à charge, les raisons du basculement des femmes dans la grande précarité sont multiples. Cette part de la population est celle qui est la plus sujette au mal-logement, aux renoncements aux soins et au sous-emploi, dans une société qui n'a pas encore franchi le pas d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes, sur le marché du travail ou même dans les soutiens financiers et sociaux qu'elles proposent aux mères qui ont la responsabilité d'une famille. Entre la multiplication des divorces ces quarante dernières années, et la hausse du nombre d'emplois à temps partiel à partir des années 90, l'instabilité économique et sociale de cette frange de la population ne cesse de se renforcer.

Selon un rapport du Conseil économique, social et environnemental, datant de 2013, 4,7 millions de femmes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Si le nombre de femmes actives est passé de 6,6 millions à 13,5 millions de 1962 à 2010, aujourd'hui, elles représentent 70% des travailleurs pauvres, avec un revenu inférieur à 964 euros mensuels. Cette insuffisance chronique de ressources conduit d'ailleurs un nombre croissant d'entre elles au surendettement (53% des personnes surendettées sont des femmes seules, selon

une étude de la Banque de France de 2011) et à trouver des solutions de survie pour s'en sortir, en se prostituant ou en commettant des délits passibles de prison. Dans sa synthèse hivernale du baromètre 115, publiée en avril 2016, la FNARS constate une hausse des demandes d'hébergement faites par les femmes seules (+13% dans les 45 départements et +10% au 115 de Paris) entre l'hiver dernier et cet hiver.

LA SURVIE À L'ABRI DES REGARDS

À 58 ans, Monique, qui a vécu à la rue pendant une dizaine d'années, est très sollicitée pour des interventions dans des conférences ou colloques sur les femmes sans-abri. Pour elle, il y a deux différences fondamentales entre un homme et une femme SDF : le risque d'agressions sexuelles et la stigmatisation. « *Les femmes sans-abri se cachent pour se protéger. Elles vont dans les bibliothèques, et tous les lieux publics où elles peuvent passer inaperçues. Je veux qu'on arrête de parler d'invisibilité des femmes à la rue, elles sont là et en nombre.* »

«... j'en croise de plus en plus, et notamment des jeunes femmes en rupture avec leur famille», dit-elle. Dans ses recherches, Corinne Lanzarini («Survivre à la rue, les violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale», publiées par l'Harmattan les Cahiers du genre, 2003) montre que les vio-

lences, qu'elles soient institutionnelles ou qu'elles viennent de leurs pairs, renvoient à chaque fois à leurs attributs de féminité. Pour elle, ces deux espaces sociaux s'alimentent respectivement de violences diverses: la vie à la rue est risquée et débouche sur la nécessité d'accepter la vie en institution, source de protection des violences de la rue, mais faite de contraintes extrêmes, qui renvoient dans la rue une partie de ces femmes. Les femmes sans-abri se trouvent souvent entre deux obligations contradictoires. D'un côté, et Monique le confirme, elles ne prennent pas soin d'elles et laissent leur corps se dégrader pour se protéger des agressions sexuelles, et, de l'autre, on leur demande de faire attention à leur apparence pour leur insertion sociale et professionnelle. L'alternance entre la rue et les centres d'hébergement d'urgence ou les hôtels renforce d'autant cette contradiction et peut pousser certaines femmes à renoncer à solliciter le 115, numéro d'urgence pour les personnes à la rue.

Cette inadaptation de la veille sociale aux besoins des femmes, Elie Azria en a été témoin régulièrement quand il travaillait à l'hôpital Bichat à Paris. Gynécologue clinicien, il voyait sortir les jeunes mères de la maternité, avec leur bébé, sans solution d'hébergement pour la nuit. «J'ai vu une grande précarité chez de nombreuses femmes enceintes, créant des risques multiples pour le fœtus ou le nouveau-né et la mère, car le suivi de grossesse n'est pas le même. Elles sont tellement occupées à trouver un logement et à survivre qu'elles ne remarquent pas forcément l'arrêt de leurs règles, quand elles ne sont pas déjà dérégulées par cette situation. Mais quand le suivi est tardif, on ne peut jamais rattraper les informations des premières semaines sur le fœtus», explique-t-il.

« IL NE S'AGIT PAS UNIQUEMENT D'UNE PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE MAIS ÉGALEMENT SOCIALE ET RELATIONNELLE. »



© Julien Jaulin



LA PRESSION SOCIALE DES MÈRES

La France compte aujourd'hui près de deux millions de familles dites monoparentales (au sens d'un ménage avec un parent et au moins un enfant), pour 776 000 en 1975, avec une majorité de femmes qui occupent ce rôle de «chef de famille», et qui, pour un tiers d'entre elles, se trouvent à vivre sous le seuil de pauvreté. Gérard Neyrand, sociologue, qui a dirigé une recherche-action à Marseille en 2003 sur les familles monoparentales précaires, insiste sur un point: «Il ne s'agit pas uniquement d'une précarité économique mais également sociale et relationnelle. Cette précarité peut toucher tous les milieux sociaux et arrive souvent après une séparation. Les femmes ont un faible revenu, ou sont sans emploi, dans un cercle relationnel qui se restreint». À cette insécurité économique et sociale peut s'ajouter la peur de se voir retirer leurs enfants. Il constate également que la situation s'est durcie depuis 2003, avec la fermeture de deux centres sociaux d'accueil de femmes à Marseille.

Il précise que l'une des rares préconisations de cette recherche qui ait été suivie concerne l'ouverture des crèches aux parents qui ne travaillent pas. Élément essentiel pour permettre à ces femmes de suivre une formation ou d'envisager la reprise d'un poste, le plus souvent à temps partiel. Selon Séverine Lemièrre, enseignante-chercheuse à l'Université Paris Descartes et présidente de l'association «FIT, une femme, un toit», c'est justement cette possible indisponibilité qui enferme ces mères dans le halo du chômage, car, n'ayant pas la possibilité de travailler dans les 15 jours, elles ne répondent pas à l'un des critères qui déterminent les personnes en recherche d'emploi et ne sont donc pas comptabilisées dans les chiffres du chômage. ...

FOCUS

UN NUMÉRO VERT POUR LES FEMMES ENCEINTES SANS-ABRI

En région Île-de-France, le réseau de périnatalité Solipam, Solidarité Paris Maman, propose aux femmes enceintes en situation de très grande précarité une prise en charge personnalisée pour les aider à maintenir le lien avec les professionnels des secteurs médical et social, et ainsi permettre à leur enfant de naître dans les meilleures conditions possibles.

Sans logement, confrontées à des difficultés pour se nourrir, se vêtir, se laver, pour accéder aux soins, les femmes enceintes incluses dans le réseau Solipam ont le plus souvent un parcours de vie chaotique, marqué par les ruptures et l'isolement. Repérée par des partenaires, tels que les maternités, les services de protection maternelle et infantile (PMI),

les services intégrés d'accueil et d'orientation, la coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (CAFDA) ou encore des associations comme Médecins du Monde, toute femme enceinte sans domicile peut être incluse dans le réseau après une première rencontre visant à comprendre quels sont ses besoins de soins, son projet social, dans quel environnement elle vit. «L'objectif est de sécuriser le parcours de soins périnatal de l'enfant à naître, de diminuer les risques de prématurité, mais aussi les risques de césarienne qui sont beaucoup plus élevés pour ces femmes», argumente Paule Herschkorn Barnu, directrice du réseau Solipam. «On va créer un filet de sécurité, à la fois professionnel et psychique, autour d'elles mais aussi du futur enfant, et éventuellement des enfants précédemment nés», ajoute-t-elle.

UN NUMÉRO VERT DÉDIÉ

Si l'inclusion d'une femme enceinte doit normalement passer par un professionnel pour qu'il y ait une évaluation sanitaire et sociale, Solipam a constaté que certaines appelaient toutes seules, soit parce qu'elles avaient déjà été suivies lors d'une précédente grossesse, soit par qu'elles avaient eu connaissance du réseau via le bouche à oreille. Fin 2015, un numéro vert a donc été mis en place. «Ce numéro n'a pas pour objet de détricoter le réseau. Il ne faut pas que les partenaires se disent qu'ils peuvent simplement donner aux femmes ce numéro, l'évaluation des professionnels est essentielle. Il s'agit plus de fournir un service aux femmes qui ne sont pas dans un environnement qui leur permet de rencontrer un professionnel qui les conduira jusqu'à nous», souligne Paule. Dans les

prochains mois, le réseau souhaite développer l'appropriation du numéro vert, en travaillant notamment avec les maraudes, les personnels des gares, la brigade d'assistance aux personnes sans-abri qui, bien en amont des professionnels médico-sociaux, sont en première ligne pour repérer les femmes à la rue et les risques périnataux.

UN SUIVI PERSONNALISÉ

Composée de deux assistantes sociales et de deux sages-femmes, la coordination du réseau assure par binôme le suivi personnalisé de chaque femme pendant toute la durée de la grossesse et jusqu'aux trois mois de l'enfant né. Les patientes incluses dans le réseau peuvent appeler quand elles le souhaitent en fonction des difficultés qu'elles rencontrent, toutefois l'équipe fait aussi des rappels automatiques

« ON VA CRÉER UN FILET DE SÉCURITÉ, À LA FOIS PROFESSIONNEL ET PSYCHIQUE, AUTOUR D'ELLES MAIS AUSSI DU FUTUR ENFANT. »

PAULE HERSCHKORN BARNU

«parce que c'est lorsque ces femmes sont le plus en difficulté, qu'elles n'appellent plus» insiste la directrice. Vérifier l'inscription à la maternité, appeler le 115 pour trouver un hébergement, organiser un diagnostic prénatal, contacter le centre médico-psy-

chologique, la PMI, assurer un suivi des rendez-vous gynécologiques, l'équipe maintient sans cesse le lien entre les patientes et les professionnels, en gardant en tête l'idée de les ramener rapidement vers le droit commun et de les rendre les plus autonomes possible. Depuis 2009, près de 2500 parcours de soins ont été coordonnés par Solipam, avec une progression croissante du nombre de demandes. Aujourd'hui, 420 patientes font partie de ce réseau financé par l'agence régionale de santé. Solipam propose également des formations, quatre fois par an, à destination des professionnels médicaux et sociaux afin qu'ils se rencontrent et échangent autour de la question de la périnatalité en situation de précarité. ■

...

LE SOUS-EMPLOI DES FEMMES

Actuellement un tiers des femmes qui travaillent occupent un emploi à temps partiel. Il peut s'agir d'un choix, mais certaines d'entre elles sont en sous-emploi, car elles aimeraient travailler plus, mais ne trouvent pas d'emploi à temps plein. Aux horaires souvent inadaptés à la vie de famille, pour des postes de chargée d'entretien par exemple, s'ajoute une faible rémunération, qui maintient ces femmes, parfois en famille monoparentale, dans une insécurité permanente.

Certains secteurs sont très féminisés et recrutent presque exclusivement à temps partiel, pour les services à la personne, le nettoyage ou bien la grande distribution, ou encore les métiers liés à la relation à l'autre ou au soin. Pour Séverine Lemièrre, « les inégalités salariales entre femmes et hommes s'expliquent aussi par la sous-valorisation de certains de ces métiers très féminisés, les compétences professionnelles qui y sont attendues étant sous-estimées et assimilées à des qualités dites féminines ».

Pourtant plus diplômées que les hommes, la plupart des femmes n'obtiennent pas les mêmes reconnaissances salariales, avec, pour conséquence, d'autres conditions de vie professionnelle, d'autres carrières, car, comme le précise Séverine Lemièrre « on ne fait pas carrière à temps partiel en France », et de petites retraites.

Si la société civile et les travailleurs sociaux ont un rôle important à jouer pour soutenir ces femmes en détresse sociale, tout laisse à penser que le soutien escompté dépasse largement notre secteur. L'égalité entre les femmes et les hommes a encore de nombreux caps à franchir... ▣

Céline Figuière



© Julien Jaubin

UN NOUVEAU CADA POUR FEMMES

Coallia va ouvrir un nouveau CADA dans l'agglomération nantaise au mois d'août. Exclusivement réservé aux femmes, seules ou avec leurs enfants, ce centre de 60 places expérimente un nouveau type d'accompagnement. Entretien avec Marie Pastor, conseillère technique à la direction hébergement/logement accompagné chez Coallia.

« Nous avons remporté un appel à projets en janvier en proposant ce CADA pour femmes en appartements. Elles vivront en cohabitation, entre femmes ou petites familles. Il s'agit d'une nouveauté pour Coallia, car si nous gérons déjà 4271 places de CADA (auxquelles s'ajoutent 1000 places en cours d'ouverture), nous n'avions pas de CADA exclusivement réservé aux femmes. C'est d'ailleurs le premier CADA pour femmes en France, d'où l'intérêt de ce projet pour l'ensemble du secteur. Les hommes demandeurs d'asile sont plus visibles, mais il y a également beaucoup de femmes qui viennent chercher une protection en France. Aujourd'hui, plus d'un tiers des demandeurs d'asile sont des femmes, dont 35% sont célibataires et 12% en situation de rupture familiale.

Ce CADA est destiné à accueillir des femmes demandeuses d'asile, et en priorité celles qui ont été victimes de persécution parce qu'elles sont des femmes (mutilation, viol de guerre, mariage forcé). Nous souhaitons ensuite partager cette connaissance pratique de l'accompagnement de femmes ayant vécu ce genre de traumatisme, et montrer comment ce passé peut avoir des conséquences sur la procédure de demande d'asile. Ce centre aura un rôle pilote.

Certaines femmes peuvent en effet être pénalisées dans leurs demandes d'asile car elles ont du mal à prouver ce qui leur est arrivé, elles sont sous le choc, avec des tabous qui peuvent créer une impression de flou dans leur récit. Les accompagner demande une attention particulière dans la formulation du récit et une évaluation continue de la vulnérabilité.

Le projet a été accepté avec ces spécificités, mais maintenant nous allons lancer un travail important avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration sur l'orientation vers ce centre quand leurs agents croisent une personne qui présente ce genre de traumatisme, au niveau du guichet unique et de la première orientation, mais également, et ce sera peut-être moins facile, quand une femme est déjà dans un CADA, mais que sa situation justifie qu'elle en change, pour des raisons d'éloignement ou de décohabitation par exemple. »



© Eric Baudet / Divergence Images

« ON A PERDU DE VUE LA CAPACITÉ À RECOURIR AUX RESSOURCES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES POUR POUVOIR SE SAISIR DES VIOLENCES CONJUGALES. »

VICTORIA VANNEAU

LES VIOLENCES CONJUGALES, QUELLE HISTOIRE?

Victoria Vanneau, historienne du droit et des institutions, ingénieure de recherche au CNRS et auteure de l'ouvrage La paix des ménages: Histoire des violences conjugales, XIX^e-XXI^e siècles aux éditions Anamosa.

« À quel moment la notion de violences conjugales s'est-elle construite? »

Victoria Vanneau: Au XIX^e siècle, les violences dans le couple étaient déjà condamnées, mais l'expression de violences conjugales a commencé à être employée dans les années 1970-80. L'article 213 du Code civil de 1804 disposait que le mari doit protection à sa femme, et sa femme doit obéissance à son mari. En entérinant, dans le Code civil, cet état de domination de l'homme sur la femme, on a établi en même temps l'infériorité de la femme vis-à-vis des hommes. Comment concilier d'un côté la volonté de pacifier les mœurs et autoriser de l'autre cette « puissance » du mari? Les juristes de l'époque se sont posés la question. C'est à partir des années 1830, que les plus libéraux commencent à prendre la parole et à sortir de ce conservatisme. Le groupe Saint-Simonien entend lever l'état d'infériorité de la femme dans lequel le Code civil l'a placée. Au même moment, est publiée la charte de 1830 qui prône l'égalité entre les Français sans distinction de sexe, qui entraîne la création des premiers mouvements féministes. Avec ces formes de reven-

dication qui émergent, les professionnels du droit réalisent qu'il faut faire quelque chose.

Comment les magistrats du XIX^e siècle ont-ils rendu visibles et condamnables les violences conjugales?

V. V.: La légitimité de l'intervention de la justice pénale va être un enjeu majeur. Est-ce que l'on veut condamner les atteintes au corps et assurer la défense sociale? C'est du pénal. Ou est-ce que l'on veut simplement régler la mésentente conjugale et préserver la famille? Là, c'est du civil. Alors que le Code civil reconnaît à chacun des deux époux la possibilité de demander le divorce pour excès, sévices ou injures graves, il faut attendre le tournant libéral de la société des années 1860, pour que les juristes, afin de légitimer l'intervention de la justice au niveau pénal, réaffirment le principe que la loi doit protéger la faiblesse contre la tyrannie. En 1825, la Cour de cassation rend un arrêt très important (l'arrêt Boisboeuf), qui reconnaît que les articles du Code pénal relatifs aux blessures et coups volontaires non qualifiés meurtre, et autres crimes et délits volontaires s'appliquent

quelque soient la qualité de la victime et les liens qui l'unissent à son agresseur. Cette décision vient poser fermement la légitimité d'action des juridictions pénales à intervenir dans les liens conjugaux. Tout le travail des magistrats a ensuite été de qualifier les faits pour les faire tenir en droit, de spécifier la tyrannie et de repérer le continuum (la durée) des violences qui caractérisait les circonstances aggravantes. Pour être sûrs de voir aboutir les procédures, et d'obtenir une condamnation des faits, ce travail d'instruction sur l'acte d'accusation a souvent conduit à correctionnaliser les faits afin qu'ils soient jugés par des magistrats professionnels.

Quel regard portez-vous sur la prise en compte des violences conjugales de nos jours?

V. V.: En tant qu'historienne, j'observe d'abord un effacement de l'inventif travail que les magistrats du XIX^e siècle ont mis en place, et qui, passé l'entre-deux guerres, a totalement disparu. On a perdu de vue la capacité à recourir aux ressources juridiques et judiciaires pour pouvoir se saisir des violences conjugales. Ces hommes du passé

ont fait exister ces violences au regard des normes pénales, non pas en leur donnant un statut à part, non pas en cherchant à juger les violences conjugales, mais en considérant qu'au sein même d'un couple ces mauvais traitements étaient des violences et étaient justiciables des juridictions criminelles. Cette notion a été perdue après 1945. Aujourd'hui, tout se passe comme si l'émergence d'un dispositif réglementaire, qui est très fort depuis ces dernières années, avait conduit les magistrats à abandonner le travail de qualification. Finalement, à mesure que le conjoint est devenu aux yeux de tous ce « *salud notoire* », ces violences sont devenues des faits de société, et non plus des faits de droit. ▣

Propos recueillis par Laure Pauthier



INTERVIEW

DE SÉVERINE LEMIERRE

Entretien avec Séverine Lemièrre, enseignante-chercheuse à l'Université Paris Descartes et présidente de l'association «FTT, une femme, un toit». Avec d'autres chercheuses, elle a rendu en 2013 un rapport au gouvernement sur l'accès à l'emploi des femmes.



« Peut-on aujourd'hui parler d'égal accès à l'emploi entre les femmes et les hommes ? »

Séverine Lemièrre : Depuis deux ans, nous sommes face à un paradoxe : le taux de chômage des femmes est plus bas que celui des hommes, mais en même temps il y a moins de femmes en emploi. Ces femmes sont donc en situation d'inactivité. Elles sont aussi dans ce que l'on appelle le halo du chômage, c'est-à-dire qu'elles ne remplissent pas les critères pour être considérées comme demandeurs d'emploi (personnes qui ne travaillent pas, qui souhaitent travailler, qui sont en recherche active et qui sont disponibles sous 15 jours). Souvent elles ne font pas de recherche active et ne sont pas disponibles sous 15 jours, pour des raisons de garde d'enfants principalement. Nous avons constaté (Guergoat-Larivière et Lemièrre, 2014) qu'entre 25 et 49 ans, il y a plus de femmes sans emploi que d'hommes, et qu'elles sont plus souvent inactives que chômeuses, alors que l'on constate l'inverse chez les hommes dans la même tranche d'âge.

Ces femmes sans emploi sont alors invisibles des politiques publiques de l'emploi. Donc on ne leur propose pas d'accompagnement et il n'y a aucun ciblage pour reconnaître leurs difficultés sociales. En fait, le taux de chômage des femmes ne caractérise pas la précarité des femmes sur le marché du travail. Et cette situation est d'autant plus étonnante que les femmes sortent plus diplômées du système éducatif que les hommes. Si le taux de chômage baisse avec le niveau de diplôme, on constate néanmoins que les femmes diplômées (supérieur à bac +2) ont un risque d'inactivité 2,4 fois plus élevé que les hommes de même niveau de formation. Et la situation est encore plus critique pour les femmes sans diplôme. Il faut déconstruire les indicateurs car, actuellement, une bonne partie des femmes sans emploi sortent du viseur des politiques publiques.

Dans quelle mesure le système fiscal français a-t-il des conséquences sur l'emploi des femmes ?

S. L. : Le principe de l'impôt sur le revenu en France est celui d'une mise en commun des ressources pour les couples mariés ou pacsés, avec

une même déclaration. Le revenu global du foyer est divisé par le nombre de parts. Le revenu total est réparti de manière uniforme alors même qu'il y a une inégalité de revenu dans le foyer dans la plupart des cas (trois femmes en couple sur quatre gagnent moins que leur conjoint [Insee 2014, données 2011]).

On a une politique fiscale qui encourage ce qu'on appelle une spécialisation dans le couple. Quand un enfant arrive, les parents vont devoir se demander lequel des deux va réduire sa quantité de travail ou bien arrêter de travailler. Et quand les femmes gagnent en moyenne 25% de moins que les hommes, le choix se fait rapidement... Par ailleurs, l'enjeu est aussi symbolique, l'accès direct à l'administration fiscale (et non pas seulement via son couple) fait aussi partie de la citoyenneté. Avec la diversité des configurations familiales, cette façon de penser le couple et la famille a de moins en moins de sens.

Certes, changer le système actuel générerait une augmentation des impôts, mais cela signifie aussi des ressources qui pourraient être investies par exemple dans les modes de garde, créant de fait un cercle vertueux. Ce débat de société mériterait d'être posé.

Existe-t-il encore un marché du travail « genré » ?

S. L. : La qualité de l'emploi des femmes est l'autre question importante. Environ un tiers des femmes qui travaillent occupent un emploi à temps partiel. Quand ces femmes sont à temps partiel alors qu'elles aimeraient travailler plus, on dit alors qu'elles sont en sous-emploi. Il y a aussi des secteurs très féminisés qui ne recrutent qu'à temps partiel : dans les services à la personne, la grande distribution ou le nettoyage par exemple. Mais on ne fait pas carrière à temps partiel en France, c'est une vraie source de précarité.

Ensuite, on voit aussi une ségrégation professionnelle : les hommes et les femmes travaillent dans des secteurs d'activité différents, avec des types de métiers différents, dans des entreprises de tailles différentes... Cela joue beaucoup sur les formes de précarité car les femmes travaillent essentiellement dans des secteurs moins rémunérés,

« IL FAUT DÉCONSTRUIRE LES INDICATEURS CAR, ACTUELLEMENT, UNE BONNE PARTIE DES FEMMES SANS EMPLOI SORTENT DU VISEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES. »
SÉVERINE LEMIERRE

nérateurs, et cela a un impact sur leurs salaires et leurs carrières. La moitié des femmes travaillent dans une douzaine de grands métiers appelés familles professionnelles (Dares, 2013). Ces emplois très féminisés sont souvent liés à la relation à l'autre : aide à domicile, aide-ménagère, enseignante, vendeuse, infirmière... Les inégalités salariales entre femmes et hommes s'expliquent aussi par la sous-valorisation de certains de ces métiers très féminisés, les compétences professionnelles qui y sont attendues étant sous-estimées et assimilées à des « qualités dites féminines ».

Le principe juridique de l'égalité salariale précise pourtant qu'à travail de valeur comparable le salaire doit être égal. Mais toute la question est de savoir comment on détermine la valeur des emplois. Avec quelques chercheurs, juristes, syndicats... Nous avons travaillé sur un guide, publié en 2013 par le Défenseur des Droits (Becker, Lemièrre et Silvera, 2013), pour former les partenaires sociaux à la définition non discriminante de la valeur des emplois dans les grilles de classification professionnelle. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



ENTRE DEUX MONDES



© Julien Jaulin

Des rideaux aux couleurs vives, une petite table remplie de produits de beauté et quelques bijoux ici et là, la chambre de Marie est décorée avec soin. Elle dit apprécier le fait de vivre seule, de pouvoir acheter ce qui lui plaît au supermarché et de sortir avec ses amis le soir. Un quotidien qui semble banal, sauf pour cette jeune femme qui sort de huit ans de détention et qui doit « réapprendre à vivre ». « J'avais même oublié ce que c'était de prendre les transports en commun. Et pour tout ce qui est technologie, ça a beaucoup changé... », fait-elle remarquer, en jetant un œil à son téléphone portable. Marie fait partie des 28 femmes logées au Soleillet, un centre d'hébergement géré par l'association Aurore et situé dans le 20^e à Paris. Certaines sont mères et vivent ici avec leurs enfants. Quand Jean-Noël, éducateur, nous dit que le Soleillet accueille 12 enfants en ce moment, on peine à le croire tant les couloirs sont vides et le lieu silencieux. Un calme

justement souhaité après des mois ou des années à vivre les unes sur les autres, dans des prisons surpeuplées où même l'intime n'a plus sa place. Parfois, elles viennent de la même prison, mais retrouver une ambiance collective est impensable pour elles. C'est du passé, « c'était là-bas ». Maintenant il faut se préparer à une nouvelle vie, à la liberté. Certaines, comme Aissatu, 28 ans, n'en n'ont pas encore terminé avec le milieu judiciaire et son bracelet électronique, attaché à la cheville, lui rappelle sans cesse que si elle n'est plus dedans, elle n'est pas encore vraiment dehors. « J'attends le mois d'août avec impatience, sans mon bracelet je me sentirai plus libre, et je pourrai prendre un appartement pour vivre avec ma fille », dit-elle, impatiente. ●●

CES FEMMES EN DÉTRESSE SOCIALE

UN ACCUEIL TRÈS PERSONNALISÉ

Les équipes du centre Soleillet se rendent en détention pour rencontrer les détenues qui préparent leur sortie. Dans un travail de partenariat avec l'Administration pénitentiaire, le centre reçoit en effet des demandes écrites de femmes qui cherchent un endroit où aller une fois libérée définitivement ou pendant leur aménagement de peine. «Elles entendent parler de nous par leur conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation ou bien par d'autres détenues. L'accompagnement commence dès la réception de cette lettre, qui nous renseigne déjà sur beaucoup de choses, et notamment sur la façon dont elles vont formuler leur demande vis-à-vis de nous», explique Jean-Noël, qui travaille à Soleillet depuis 1999. Un questionnaire administratif leur est envoyé dans un premier temps. Il permet d'obtenir des précisions sur leur situation dans le but d'anticiper les démarches à faire avant la sortie. «Ensuite nous allons les rencontrer en prison, si possible plusieurs mois avant leur sortie. La lettre ou le questionnaire peuvent servir de fil conducteur pour cette première entrevue. Nous recherchons aussi bien à recueillir des informations pratiques que des éléments subjectifs. On examine ensemble leur situation avant l'incarcération, comment se passe leur peine et ce qu'elles souhaitent pour la suite. L'objectif principal est de déterminer si un terrain d'entente suffisant est possible.», poursuit-il.

Si les femmes placées sous main de justice accueillies sont en très grande majorité passées par la prison et que leur statut d'anciennes détenues les rassemble une fois encore à Soleillet, elles ont des parcours et des situations sociales très différents. Ce centre peut donc convenir à certaines et leur apporter le confort, le cadre et l'attention dont elles ont besoin, mais pour d'autres il ne serait que le prolongement d'un contrôle qu'elles ne veulent plus vivre. Il faut savoir qu'au Soleillet, on entre avec un code d'entrée et que les visites sont interdites au regard des interdictions pénales qui pèsent sur certaines. Afin de confronter leurs attentes avec la réalité de la vie du centre, l'équipe accueille les éventuelles résidentes pendant leurs permissions de sortir. «C'est un moment particulier, puisque il s'agit souvent de la première nuit hors de prison depuis un long moment», dit Jérôme, éducateur à Soleillet depuis six ans. L'acceptation des demandes d'hébergement se discute en réunion d'équipe lors d'une commission d'admission. Elles sont ensuite informées de la réponse par courrier. Une nouvelle rencontre en

détention peut-être proposée pour s'expliquer d'un refus. «Nous ne prenons pas de personnes non stabilisées quand elles relèvent d'une prise en charge psychiatrique, par exemple. Notre décision d'admission dépend à la fois de la situation particulière de la personne, des moyens dont nous disposons, de l'adéquation entre les délais judiciaires et nos possibilités d'accueil, mais également des dynamiques présentes dans la collectivité; les autres résidentes sont aussi dans une période fragile, et nous hébergeons des enfants», ajoute Jean-Noël.

ET UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

«Un centre comme celui-ci c'est du 24 heures sur 24, les éducateurs, l'assistant social et moi la journée, et le veilleur la nuit. Mais surtout, on est toujours disponible et on doit répondre à la moindre demande puisqu'ils vivent ici. Et, selon les femmes, cela veut dire penser à chaque rendez-vous, leur rappeler voire les accompagner», remarque Valérie Caulliez, chef de service. Marie, qui a passé plusieurs années en détention, reconnaît que la prison rend «feignant».

Cette coupure, plus ou moins longue avec la vie quotidienne, est peut-être le point le plus important de l'accompagnement de Soleillet. Jérôme explique d'ailleurs que l'équipe fait du

« NOUS TRAVAILLONS BEAUCOUP AUTOUR DES VÉCUS DE HONTE ET DE CULPABILITÉ AVEC ELLES, SUR LE FAIT DE TOURNER LA PAGE, DE RÉINVENTER LE DEGRÉ D'INTIMITÉ AVEC LES GENS, SORTIR DES RAPPORTS DE FORCE. »

JÉRÔME, ÉDUCATEUR

© Julien Jaulin



© Julien Jaulin

sur-mesure dans les orientations proposées, avec, pour conséquence, un réseau de partenaires à refaire sans cesse avec des psychologues, des sophrologues, des médecins spécialisés dans les addictologies... Seuls quelques partenariats perdurent comme avec le théâtre Le Tarmac, par exemple. Remplacer les codes relationnels de la prison par ceux dits «normaux», et notamment dans les rapports entre les hommes et les femmes est un autre enjeu central de l'accompagnement du Soleillet. «Nous travaillons beaucoup autour des vécus de honte et de culpabilité avec elles, sur le fait de tourner la page, de réinventer le degré d'intimité avec les gens, sortir des rapports de force. Leur expliquer parfois que, non, elles ne sont pas obligées de dire à leur banquier qu'elles ont tué quelqu'un...», dit Jérôme.

POUR UN LENDEMAIN ENCORE INCERTAIN

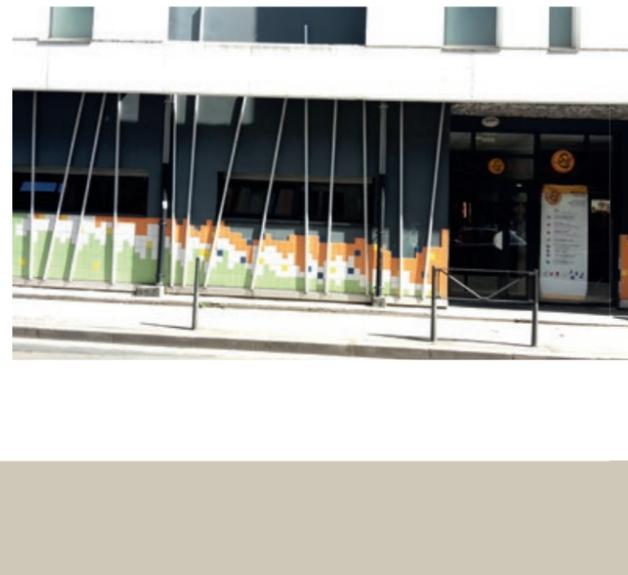
Les éducateurs voient le Soleillet comme un sas entre la prison et le retour à la vie à l'extérieur. Le séjour est reconduit tous les six mois, après une réunion dite de bilan avec l'ensemble de l'équipe. Les femmes et les petites familles, restent en moyenne deux ans au Soleillet. Elles ont également la possibilité de vivre dans l'un des appartements dont dispose l'association, ce qui leur donne une nouvelle ère de liberté, tout en gardant un lien avec leur référent. «En détention elles ont le temps de penser à leur vie et se projettent beaucoup sur leur sortie, sur le fait de repartir à zéro. Mais quand elles sortent, leurs enfants ont grandi, et leur situation sociale peut les pousser à un autre passage à l'acte délictueux», selon Jérôme. Si Marie et Aissatu ont gardé un lien étroit avec leurs amis et leur famille, ce n'est pas le cas de toutes ces femmes. Anne, par exemple, a vu beaucoup de ses proches prendre des distances pendant ses deux ans et demi d'absence. Mais, avec ou sans appui, il leur faut à nouveau faire des projets, retrouver une place auprès des leurs mais également dans un cadre professionnel. Marie et Anne signeront bientôt leur contrat dans des chantiers d'insertion, en entretien d'espaces verts pour l'une et en cuisine pour l'autre. De nouvelles expériences pour être «comme tout le monde», et avoir à nouveau des souvenirs. ■

Céline Figuière



SE RECONSTRUIRE APRÈS LA MIGRATION

Gérée par l'association de l'hôtel social (LAHSo) et créée en 1974, La Charade est le premier centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) qui a accueilli des femmes seules avec enfants dans l'agglomération lyonnaise. L'équipe éducative accompagne aujourd'hui 29 familles, dont une majorité est issue de l'immigration, hébergées en semi-collectif ou en diffus dans des appartements meublés allant du T2 au T5.



À L'ILOT, FAIRE UNE PAUSE, ET COMPRENDRE

Ouvert en 2013, l'Ilot femmes accueille à Périgueux des femmes en difficulté. D'âge, de milieu ou de situation différents, elles sont reçues dans ce lieu ouvert de prévention, d'information et de dialogue, géré par l'association Safed (Service d'accompagnement des familles en difficulté).

Gestionnaire du 115, d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale avec des places dédiées aux femmes victimes de violences, d'une maison relais, d'un service de santé, d'un service mandataire judiciaire à la protection des majeurs, l'association Safed accompagne, depuis plus de 30 ans, les personnes en situation de précarité, et plus particulièrement les femmes. En 2013, l'association a choisi d'élargir ses activités en créant un accueil de jour spécialement conçu pour les femmes en difficulté, l'Ilot femmes, pensé comme un lieu de pause qui leur permettrait de faire leur lessive, de prendre une douche. Mais, rapidement, l'équipe a constaté qu'à la campagne le besoin principal n'était pas là. Le lieu a été réadapté, et l'accompagnement a évolué en fonction des besoins des femmes. Si beaucoup d'entre elles sont victimes de violences physiques, nombreuses sont aussi celles qui subissent des violences psychologiques ou économiques visant à restreindre leur autonomie. « Les femmes qui viennent ici ont avant tout besoin de comprendre ce qu'il leur arrive, de savoir si elles sont victimes ou non, si ce qu'elles vivent est normal ou pas, elles veulent comprendre les dispositifs existants, connaître les conséquences d'un dépôt de plainte. Il y a un fort besoin d'écoute pour dénouer la pelote de leurs problèmes », constate Marie-Christine Foudral, directrice de l'association Safed. « Il n'y a pas de prosélytisme, on leur fait prendre conscience de la phase dans

laquelle elles se trouvent et du degré de violence qu'elles subissent », poursuit-elle.

UN ACCOMPAGNEMENT MULTI-PARTENARIAL

Avec ou sans rendez-vous, deux écoutantes et une psychologue accueillent les femmes, dont la majorité utilise un pseudo. « On reçoit des femmes aux profils très différents, certaines sont dans l'urgence, elles ont par exemple été mises à la porte par leur conjoint, on les oriente alors vers un centre d'hébergement d'urgence. D'autres viennent avec le souhait de quitter le domicile conjugal », explique Valérie Jai, écoutante à l'Ilot femmes. Au-delà des conseils sur les violences, les femmes sont également accompagnées sur les questions de logement, d'emploi, de santé ou encore de parentalité. Un juriste du Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), une accompagnatrice sociale et des infirmières assurent régulièrement des permanences. Des ateliers destinés à améliorer l'estime de soi sont également animés en partenariat, notamment, avec une école de coiffure, une école d'esthétique et l'association « Cœur de femme, corps de maman ». En 2015, ce sont 277 femmes qui ont été accueillies dans ce lieu qui sera prochainement réaménagé pour leur garantir toujours plus de confidentialité et de sécurité. ■

Orientées par la Maison de la Veille Sociale du Rhône, les mères accueillies au CHRS La Charade vivent des situations complexes. Expulsées de leur logement, en instance de séparation, ou en situation administrative précaire, elles sont accompagnées par six travailleurs sociaux, éducateurs et assistante sociale, dans le cadre d'un suivi personnalisé. Sur 29 familles, 19 sont issues de l'immigration et en attente d'une régularisation de leur situation, la plupart ont une demande de titre de séjour en cours, d'autres ont été déboutées du droit d'asile. « Quand elles arrivent, elles n'ont aucun droit, aucune ressource. Elles sont souvent isolées, et se sentent complètement abandonnées. On sait dès le départ que l'accompagnement se fera sur du long terme, le temps que leur situation administrative se débloque », explique Sarah Jeannin, chef de service de l'établissement. Certaines accumulent ainsi les récépissés de la préfecture pendant des mois, voire des années, sans autorisation de travailler, une contrainte ne facilitant pas leur intégration, ni leur possibilité d'accéder à une formation. La priorité est donc donnée à l'accompagnement dans les démarches administratives. Pour cela, les équipes du CHRS travaillent de concert avec des associations spécialisées, comme La Cimade, et essaient d'obtenir que les familles soient suivies par un avocat pour défendre leurs droits. « Le simple fait d'arri-

ver au centre d'hébergement, de se sentir incluses dans tout un dispositif, de côtoyer du monde, évite aux femmes de se replier sur elles-mêmes, cela les rassure et leur permet de sépanouir, de reprendre un peu confiance, même si elles sont dans l'attente », précise Sarah Jeannin.

CRÉER UNE VIE COLLECTIVE

Dans la même optique, le centre développe depuis plusieurs années des projets collectifs, ouverts à toutes les femmes hébergées : un atelier sport en partenariat avec le CHRS Riboud également géré par LAHSo, des sorties culturelles, des balades au cœur de Lyon, des randonnées, un atelier percussion, un atelier photo sur le thème des portraits de famille, un atelier conte traditionnel à destination des mères et de leurs enfants de moins de trois ans, animés par une psychomotricienne. Autant d'activités qui favorisent les échanges entre les familles hébergées, et l'ouverture sur l'extérieur. Une fois les papiers obtenus, les familles rentrent rapidement dans le droit commun, elles peuvent toucher le RSA, les allocations familiales. L'accompagnement est alors plutôt redirigé vers la gestion de leur budget, l'insertion professionnelle. Lorsque les femmes expriment leur souhait de quitter le centre d'hébergement et d'accéder à un logement autonome, avec l'accord de l'équipe, un dossier ACDA

(accords collectifs départementaux d'attributions) est instruit auprès de la Maison de la Veille Sociale. Cet accord prévoit l'attribution de logements HLM en faveur des ménages sortants de structures d'hébergement. Dans un délai de six mois, les familles peuvent signer leur bail.

ET À LA SORTIE DU CENTRE ?

Pour les femmes qui quittent le CHRS, le suivi n'est pas pour autant interrompu. Depuis 2006, le SMS, service mutualisé de suite, prend le relais pendant une durée déterminée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Partagé entre les centres d'hébergement qui accueillent des femmes seules avec enfants sur le département (VIFF-FIL, La Croisée, L'Étoile et la Charade), le service a pour objectif de les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à se maintenir dans le logement. En fonction des besoins, le service peut intervenir en appui financier et technique, lors de l'installation, pour le déménagement, l'achat de meubles, d'éventuels travaux d'aménagement, mais propose également un accompagnement socio-éducatif, notamment pour assurer le lien avec les bailleurs et les travailleurs sociaux de secteur. Un service qui sécurise aussi bien les familles que les différents partenaires. ■

Laure Pauthier

« QUAND ELLES ARRIVENT, ELLES N'ONT AUCUN DROIT, AUCUNE RESSOURCE. ELLES SONT SOUVENT ISOLÉES, ET SE SENTENT COMPLÈTEMENT ABANDONNÉES. ON SAIT DÈS LE DÉPART QUE L'ACCOMPAGNEMENT SE FERA SUR DU LONG TERME, LE TEMPS QUE LEUR SITUATION ADMINISTRATIVE SE DÉBLOQUE. »

SARAH JEANNIN

Laure Pauthier

FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI MAIS PAS N'IMPORTE LEQUEL

Pour améliorer la situation des femmes, agir sur la qualité des emplois auxquels elles peuvent accéder est essentiel. Pour les acteurs de l'insertion et les politiques publiques, des progrès majeurs restent à faire.

Parce que l'emploi est aujourd'hui la source principale de revenus, de droits et d'identité sociale, favoriser leur accès au marché du travail est une étape prioritaire pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Mais pour lutter efficacement contre la précarité et les inégalités qu'elles subissent, pour réellement favoriser leur autonomie, il est essentiel de se concentrer également sur le type et la qualité des emplois qu'elles occupent. Si les acteurs de l'insertion et les politiques publiques agissent sur le premier volet, pour lever des freins à l'accès à l'emploi des femmes, ils peinent en revanche à répondre au deuxième, proposant souvent des emplois précaires, surtout aux personnes sous qualifiées, et participant à l'orientation professionnelle « genrée » du marché du travail.

DES ACTIONS POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) salarie chaque année environ **130 000 personnes éloignées de l'emploi**, les met en situation de travail encadrée, avec des exigences de rentabilité moindre que chez un employeur de droit commun, et leur propose accompagnement et formation. Il concourt ainsi au retour à l'emploi de personnes largement exclues du marché du travail. Environ **40% de ces 130 000 personnes sont des femmes**. Les contrats uniques d'insertion reposent sur les mêmes principes, avec toutefois moins d'évaluation publique de la qualité de l'accompagnement et de l'encadrement proposés. D'après l'INSEE, en 2014, 330 000 personnes (hors emplois d'avenir) ont été recrutées dans ce cadre, dont 277 000 dans le secteur non marchand. 67% de ces personnes étaient des femmes. Les dispositifs d'emplois aidés, s'ils ne les ciblent pas spécifiquement, concernent donc un grand nombre de femmes, pour améliorer leur accès à l'emploi, avec des résultats. Notons par exemple que **22% des femmes ayant**

accédé à l'IAE en 2010 n'avaient jamais travaillé avant, alors que seuls 12% des hommes étaient dans ce cas. D'autres actions sont développées également pour permettre à des femmes de revenir sur le marché du travail, en levant des freins qu'elles rencontrent souvent du fait de la répartition sexuée des rôles dans notre société. Partant d'expériences associatives et municipales, le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a ainsi publié en 2015 un guide: *Des solutions pour faciliter l'emploi des femmes dans les quartiers - Accueil des jeunes enfants*. Au printemps 2015, l'État, la Caisse nationale des allocations familiales et Pôle emploi ont également signé une charte visant à développer un label de crèches à vocation d'insertion professionnelle. Ce label pose un cadre de fonctionnement et de partenariat permettant à des établissements d'accueil de jeunes enfants de s'ouvrir à des parents isolés en situation de recherche d'emploi. Ces établissements proposeront un mode d'accueil adapté, au sein d'une structure mixte socialement, et un accompagnement socioprofessionnel par Pôle emploi. Ce dispositif complète les mesures prévues par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoyant l'attribution de 10% de places en crèches à des familles en situation de précarité.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN QUESTION
27% des femmes occupent des emplois non qualifiés, contre 14% des hommes. La moitié des emplois des femmes se trouvent dans 12 des 87 familles professionnelles.



31% des femmes occupent des emplois à temps partiel, contre 6,6% des hommes. Les conséquences sur leur niveau de vie sont immédiates: selon l'INSEE, **les femmes représentent 69% des travailleurs pauvres.**

Ces statistiques permettent de mesurer le double enjeu lié à la qualité des emplois: la lutte contre la précarité et la liberté de choix. Aujourd'hui, lorsqu'elles en occupent un, les femmes sont souvent cantonnées à des emplois de moindre qualité, ne permettant pas de sortir de la pauvreté, et répartis dans un panel de métiers très restreint ne correspondant pas à leurs aspirations. Les politiques publiques d'accès à l'emploi entretiennent cette situation. La répartition hommes/femmes dans les structures de l'insertion par l'activité économique est frappante: en 2010, elles n'étaient respectivement que 32%, 35% et 26% dans les ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion alors qu'elles représentaient 62% des salariés des associations intermédiaires. En sachant que les trois premiers types de structures agissent principalement sur les métiers du bâtiment, de l'entretien d'espaces verts, de la sous-traitance industrielle ou du recyclage de déchets quand le dernier est à l'origine du développement des services à la personne, et propose massivement des emplois à temps très partiel.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Inefficace dans la lutte contre la pauvreté autant que profondément injuste, cette situation doit appeler de véritables réponses. Les structures d'insertion par l'activité économique doivent ainsi pouvoir proposer des supports d'activité plus variés, des durées de travail plus longues en association intermédiaire mais aussi accéder davantage à la formation pour permettre aux personnes d'avoir d'autres horizons professionnels que les métiers mis en œuvre dans leur structure.

« L'ORIENTATION VERS UN EMPLOYEUR, QU'IL SOIT D'INSERTION OU DE DROIT COMMUN DOIT LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES DE GENRE ET AMENER LES EMPLOYEURS À SE BASER SUR LA RÉALITÉ DES COMPÉTENCES DES PERSONNES, ET NON PAS SUR DES PRÉJUGÉS. »

Mais les structures d'IAE ne sont qu'un maillon de la chaîne. L'orientation vers un employeur, qu'il soit d'insertion ou de droit commun doit lutter contre les stéréotypes de genre et amener les employeurs à se baser sur la réalité des compétences des personnes, et non pas sur des préjugés. Des outils existent et peuvent être mobilisés par le service public de l'emploi ou les structures d'insertion elles-mêmes. Inscrite dans cette logique, avec l'expérimentation Sève notamment, la FNARS poursuivra sa mobilisation, pour que les femmes puissent accéder à un emploi de qualité, et qu'elles auront autant que possible, choisi. ■

VUE D'AILLEURS

RÉALISER LES DROITS

ENTRETIEN AVEC **DAGMAR SCHUMACHER**

Directrice du Bureau ONU Femmes à Bruxelles au sujet du 7^e rapport d'ONU Femmes intitulé «*Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016: Transformer les économies, réaliser les droits*».

« Pourquoi avoir choisi cette entrée économique pour parler des droits des femmes ? »

Dagmar Schumacher: L'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles. Pourtant, elles restent aussi touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation. La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et ne permet qu'à une faible minorité d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Elle restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts, et limite leur participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Enfin, comme elles se chargent de l'essentiel des tâches ménagères, il ne leur reste souvent que peu de temps pour exploiter de nouvelles perspectives économiques.

Quelles sont les évolutions les plus notables sur la situation des femmes et en matière d'égalité de genre depuis la conférence de Beijing il y a 20 ans ?

D. S.: Le Programme d'action de Beijing couvre 12 sujets de préoccupation essentiels, qui n'ont rien perdu de leur pertinence en 20 ans: la pauvreté, l'éducation et les formations, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et les prises de décision, les mécanismes institutionnels, les droits humains, les médias, l'environnement et les fillettes. Depuis 1995, il y a des avancées mais les progrès ont été excessivement lents et irréguliers, particulièrement pour les femmes et les filles les plus marginalisées, qui subissent des formes multiples et convergentes de discrimination. Près de 20 ans après l'adoption du Programme d'action, les niveaux d'inégalité entre les femmes et les hommes demeurent élevés. Les principaux domaines où les progrès sont insuffisants comprennent l'accès à un travail décent et la réduction de l'écart de salaire, le rééquilibrage des tâches familiales, la réduction de la mortalité maternelle et l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité, et la participation au pouvoir et aux prises de décision à tous les niveaux. Bien qu'un nombre



record de 143 pays garantissent l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs Constitutions en 2014, 52 autres n'ont pas franchi le pas. Dans beaucoup de nations, la discrimination basée sur le genre se retrouve encore dans certaines normes juridiques et sociales. Dans le même temps, la violence à l'égard des femmes est un véritable fléau qui touche tous les pays, même ceux qui ont réalisé des progrès louables dans d'autres domaines.

Quels sont les principaux critères pour évaluer l'égalité de genre dans un pays? Quel pays pourrait servir de «modèle» en la matière?

D. S.: L'égalité des sexes a de multiples facettes et a un rapport avec tous les aspects de la vie. Il est donc important d'avoir une série d'indicateurs qui peuvent mesurer l'état des droits des femmes et de l'avancement de l'égalité des sexes dans ces différentes sphères. En 2013, la Commission de statistique des Nations Unies a posé un minimum de 52 indicateurs de l'égalité des sexes mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe. En septembre 2015, un nouvel Agenda 2030 du développement durable a été adopté par les États membres des Nations Unies. Il s'articule autour de 17 objectifs, dont un objectif autonome dédié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles (ODD 5) ainsi que d'autres objectifs ciblant les questions de genre. En étant à l'avant-garde de la mise en œuvre de cet objectif, chaque pays dans le monde a la possibilité de

servir de modèle. ONU Femmes a identifié quelques bonnes pratiques tout au long de ses années d'expérience et les différents programmes mis en œuvre, qui peuvent inspirer d'autres pays ou régions. Toutefois, il est important de garder en tête qu'il n'existe pas de solutions passe-partout et qu'on doit toujours prendre en compte le contexte spécifique de chaque région ou pays. J'aimerais quand même vous donner quelques exemples qui peuvent être des sources d'inspiration dans le monde. L'année dernière, la Suède a lancé sa politique étrangère féministe, mettant l'égalité des sexes et les droits des femmes clairement au centre de la politique étrangère suédoise. Et, citons aussi l'exemple du Brésil qui a fait des progrès significatifs dans le domaine de la protection sociale pour les travailleurs du secteur informel, et qui a réussi à réduire les inégalités de salaire en mettant en place des politiques de salaire minimum. Enfin, en Afrique, le Rwanda a réussi à réduire significativement la mortalité maternelle en renforçant son système de santé.

Quel lien peut-on faire entre développement durable et égalité de genre?

D. S.: Lier l'égalité des sexes et le développement durable est important pour plusieurs raisons. D'abord, il est un impératif moral et éthique. Les efforts déployés pour parvenir à un avenir juste et durable ne peuvent pas ignorer les droits, la dignité et les capacités de la moitié de la population mondiale. Pour être efficaces, les politiques en matière de durabilité doivent redresser l'impact disproportionné sur les femmes et les filles, des chocs et des contraintes économiques, sociales et environnementales. Enfin, l'action des femmes dans un cadre collectif a un énorme potentiel pour contribuer à la conservation des écosystèmes et à la gestion durable des ressources naturelles, mais aussi pour créer des systèmes alimentaires, d'énergie, d'accès à l'eau et à la santé à faible impact carbone, et plus durables. ■

Propos recueillis par Céline Figuière



ACCOMPAGNATEUR SOCIO-PROFESSIONNEL



Portraits d'**Abdounia Bradai** qui accompagne vers la formation et/ou l'emploi les personnes hébergées dans les différents services de l'association «*Œuvre Normande des Mères*» basée en Haute-Normandie, et de **Jaafar Safi** qui exerce au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique gérée par l'association L'Entr'aide ouvrière à Tours.



Quel est votre parcours?

Abdounia Bradai: J'ai un parcours assez atypique puisque, à la base, j'ai une licence d'espagnol, car mon objectif était de devenir enseignante. En parallèle de mes études pour obtenir le CAPES, j'ai eu l'opportunité de faire un remplacement en tant que formatrice en alphabétisation et en français langue étrangère dans un organisme de formation. J'ai finalement poursuivi dans cette voie, pendant 12 ans j'ai été formatrice en matières générales - français, mathématiques, histoire-géographie, vie sociale et professionnelle, techniques de recherche d'emploi - pour des publics divers, allant de personnes illettrées jusqu'à des stagiaires en formation de BTS. J'ai aussi travaillé deux ans en milieu carcéral, auprès d'hommes et de femmes pour les préparer en matières générales aux trois CAP du domaine de la restaura-

tion. Je n'étais pas diplômée dans les domaines de la formation ou de l'insertion, mais j'ai pu accéder à des postes en tant que formatrice puis responsable pédagogique. En 2004, j'ai validé un Master en Ingénierie de la formation. J'avais envie de changer d'orientation, de faire moins de face-à-face pédagogique, et d'être plus dans la construction de contenus de formation et sur un volet accompagnement. Je recherchais le contact avec les personnes en difficulté, l'idée de les amener à construire leur parcours et de les aider à trouver leur place dans la société m'a beaucoup motivée. Aujourd'hui, cela fait neuf ans que je travaille au sein de l'Œuvre Normande des Mères qui intervient auprès de personnes et de familles quelle que soit leur origine dans des domaines, nombreux et variés, comme le logement / l'hébergement, la protection de l'enfance, l'accès aux droits et aux soins, l'aide aux femmes victimes de violences conjugales... Il s'agissait d'une création de poste, donc j'ai pu facilement m'adapter aux besoins des publics. Ce qui m'intéresse le plus dans cette profession, c'est l'accompagnement individualisé, de proximité qui permet de redonner confiance aux personnes pour faire émerger un projet professionnel réaliste et réalisable,

« **JE RECHERCHAIS LE CONTACT AVEC LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, L'IDÉE DE LES AMENER À CONSTRUIRE LEUR PARCOURS ET DE LES AIDER À TROUVER LEUR PLACE DANS LA SOCIÉTÉ M'A BEAUCOUP MOTIVÉE.** »

ABDOUNIA BRADAI

ainsi que la relation de confiance et de soutien qui s'établit tout au long de leur parcours. **Jaafar Safi:** J'ai d'abord fait des études de pharmacie industrielle, et travaillé chez Sanofi en tant que biochimiste. Mais, suite à un accident de la route, je me pouvais plus exercer mon métier. J'ai donc fait beaucoup de bénévolat en région parisienne autour de l'aide aux personnes, notamment sur les rédactions de CV, les recherches d'emploi, les préparations aux entretiens. Au moment de ma reconversion professionnelle, je me suis dit que ça pouvait être intéressant de continuer dans ce domaine. Quand je me

suis installé à Tours, j'ai poursuivi mes actions de bénévolat au sein de l'association Entr'aide ouvrière. Puis j'ai été formé et embauché. J'y travaille depuis dix ans.

En quoi consistent vos missions?

A. B.: J'interviens sur différents territoires de la Seine-Maritime, dans huit services d'hébergement gérés par l'association (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'hébergement d'urgence, centre maternel...). Les personnes hébergées sont informées de ma présence par mes collègues éducateurs spécialisés, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, animateurs. Je rencontre les personnes en rendez-vous individuel, toujours sur une démarche volontaire de leur part. J'établis un diagnostic personnalisé, en partant de leurs acquis, de leur parcours professionnel et extra-professionnel. J'essaie de répondre à leurs attentes, de voir ce qui leur est accessible ou pas. À partir de là, je procède par étapes. Ça peut passer par de la qualification, de l'évaluation en milieu de travail, des formations courtes, des formations de socialisation, de valorisation de soi pour les personnalités un peu introverties. J'élabore le parcours également en tenant compte de ●●

ACCOMPAGNATEUR SOCIO-PROFESSIONNEL

••• la situation personnelle et de l'état de santé des personnes. Il faut que je repère assez rapidement les freins à l'accès à l'emploi ou à une formation. Par exemple, on accueille une majorité de femmes et pour elles, le problème de garde des enfants en bas âge est très prégnant. Les deux autres principaux freins sont le manque de maîtrise de la langue française et l'absence de qualification. Pour y faire face, j'ai recours à tous les dispositifs de droit commun, et particulièrement aux organismes de formation. Je travaille également en collaboration avec les acteurs locaux: Pôle emploi, les missions locales, le plan local pour l'emploi et l'insertion (PLIE), les référents socio-professionnels du conseil départemental, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

En rendez-vous individuel, j'échange avec les personnes sur des techniques de recherche d'emploi: comment rédiger un CV, une lettre de motivation, comment se présenter, comment préparer un entretien, comment utiliser le site de Pôle emploi, les sites professionnels... J'essaie aussi de les orienter vers l'extérieur, vers les maisons de l'emploi et de la formation, la Cité des Métiers de Haute-Normandie, l'objectif étant qu'elles soient autonomes dans leurs démarches lorsque l'accompagnement sera terminé. En 2015, j'ai reçu 158 personnes.

J. S.: Les personnes que nous accompagnons au sein du chantier d'insertion sont pré-sélectionnées et orientées par Pôle emploi. Elles sont éligibles au contrat à durée déterminée d'insertion. Le principal critère pour intégrer le chantier, c'est la motivation de la personne pour

s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle. On les recrute sur nos différents chantiers: recyclage du bois, espaces verts, peinture en bâtiments, maintenance des locaux, propreté et restauration. Les personnes ont un contrat de quatre mois pour débiter, le temps pour elles de se poser et de se réhabituer à une activité.

« JE SUIS EN RELATION PERMANENTE AVEC LES ENCADRANTS TECHNIQUES QUI LES SUIVENT AU QUOTIDIEN POUR FAIRE DES POINTS D'ÉTAPE SUR LE SAVOIR-ÊTRE ET LE SAVOIR-FAIRE. »
JAAFAR SAFI

De mon côté, je les reçois en entretien individuel, on élabore ensemble le projet professionnel. Le chantier sert de tremplin, ce n'est pas le projet professionnel. L'objectif est vraiment de les mettre en relation avec les centres de formation ou les entreprises, mais au préalable il peut être nécessaire de les orienter vers des remises à niveau (français, mathématiques). Ensuite on élabore les outils de recherche d'emploi, on prépare les entretiens. Je les reçois une fois par mois au bureau, et je vais à leur rencontre une fois par semaine sur le chantier. Je suis en relation permanente avec les encadrants techniques qui les suivent au quotidien pour faire des points d'étape sur le savoir-être et le savoir-faire. J'anime également des ateliers

collectifs thématiques autour de la recherche d'emploi, des formations qualifiantes, sur plusieurs demi-journées, en rassemblant des salariés en insertion qui ont un projet professionnel similaire.

Je travaille aussi le lien avec les entreprises. Avant, on allait chercher les postes en fonction des besoins des personnes qu'on accompagnait, aujourd'hui, on apporte un appui technique aux entreprises. Je vais à leur rencontre pour creuser leur fonctionnement, leurs besoins en recrutement et ensuite leur présenter des profils qui pourraient correspondre en mettant en place des partenariats.

Quelles difficultés rencontrez-vous au quotidien?

A. B.: Se présenter en se disant hébergé par une association, ça peut faire peur à des employeurs. Ça fonctionne bien avec les SIAE qui connaissent mieux nos publics. Mais les principales difficultés rencontrées sont surtout dues à la conjoncture économique et aux exigences du monde du travail. Les pré-requis sont de plus en plus élevés, l'accès au marché de l'emploi de plus en plus difficile. Quand j'ai commencé, il n'y avait pas de souci à trouver des postes intérimaires par exemple, maintenant les critères se multiplient, il faut le permis, un véhicule et un certain niveau de qualification. Il manque également des places dans des dispositifs de formation, pour l'apprentissage linguistique notamment, la construction de projet, la socialisation.

Pour moi, chacun a des compétences qui peuvent être développées pour être opérationnel sur le marché du travail en France, y compris les populations migrantes qui

ont acquis des compétences dans leur pays d'origine.

J. S.: Le métier a beaucoup évolué. Au début, on était moins sur les contraintes de résultats, sur les sorties dites positives. À ce jour, on accompagne tout autant les personnes, mais avec un axe plus orienté vers l'emploi, on traite moins les questions d'ordre social.

Les entrées en formation deviennent de plus en plus complexes. La pratique ou une remise à niveau ne suffisent plus, il y a des tests de motivation, on a plus de refus. Il y a aussi beaucoup moins d'emplois longue durée. Avant, les personnes pouvaient être embauchées pour des contrats de six mois et plus, ou même directement en CDI, aujourd'hui les entreprises ne s'engagent plus, et passent par l'intérim. En plus, elles ne connaissent pas bien le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE). Le mot insertion leur fait peur, c'est assimilé, à tort, à l'incarcération. On doit tout reprendre avec elles.

Autre phénomène notable, on a de plus en plus de gens qualifiés, diplômés qui n'arrivent pas à accéder à l'emploi classique. Ils ne sont pas prioritaires au niveau du chantier d'insertion, mais on les voit de plus en plus. 

Propos recueillis par Laure Pauthier



PROJET DE LOI « ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ » : LES PROPOSITIONS DE LA FNARS

Le projet de loi «*Égalité et citoyenneté*», est actuellement débattu au Parlement. Il fait suite aux soixante mesures adoptées par le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté dans le cadre du plan d'ensemble «*La République en actes*» lancé après les attentats tragiques de 2015. Certaines de ces mesures doivent aujourd'hui trouver une mise en œuvre par voie législative.

LES GRANDS AXES DU PROJET DE LOI

Visant à rassembler tous les citoyens autour des valeurs de la République et à renforcer le lien social, ce texte se décompose en trois grandes parties. La première concerne l'engagement de tous les citoyens et les jeunes, et comporte des mesures qui concernent notamment la réserve citoyenne et le service civique. Il s'agit par exemple de diversifier les structures d'accueil en service civique et de créer de nouvelles missions de service civique, ou encore d'en préciser les conditions d'accès pour les ressortissants étrangers. Il s'agit également de confier à la région le chef de filât en matière de politique de la jeunesse et de créer un droit au congé pour les salariés ayant une activité de bénévolat dans une association et participant à sa gouvernance.

La deuxième partie porte sur le logement avec pour objectif majeur de favoriser la mixité sociale sur les territoires. Les dispositions visent entre autre à faire évoluer la législation sur les attributions de logements sociaux pour ne pas concentrer la pauvreté dans les mêmes quartiers, en particulier les 1300 quartiers prioritaires de la ville. Il s'agit aussi de développer une offre de logements sociaux à bas loyers dans les secteurs socialement favorisés.

La troisième partie comprend des mesures pour tendre vers davantage d'égalité. Notamment celle d'ajouter des actions renforçant la lutte contre le racisme et les discriminations et la maîtrise de la langue française dans la formation professionnelle tout au long de la vie et dans les dispositifs d'intégration des étrangers.

LES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LA FNARS

La FNARS a formulé différentes propositions d'amendements qu'elle a

soumis aux députés de l'Assemblée nationale, fin juin. Ils concernent tout d'abord le relèvement des ménages bénéficiant du droit au logement opposable (DALO). Pour qu'il reste un objectif prioritaire dans les politiques territoriales d'attribution des logements sociaux, et afin de rééquilibrer le rapport de force au sein des commissions de médiation en faveur des personnes sans domicile

tion sur l'adhésion du demandeur; • soumettre la réorientation d'un recours logement en recours hébergement à l'accord préalable du demandeur.

Les amendements proposés par la FNARS visent ensuite à renforcer le droit à l'information du demandeur de logement social et à rendre le processus d'attribution plus équitable

droits de l'homme
humanité fraternité culture
éducation populaire
égalité citoyenneté débat concertation
référendum • vote cosmopolite échanges
collaboration citoyen partage
liberté d'expression démocratie participative
associations écoute lien social
liberté éducation assemblée générale
politique mouvement social
consultation humanisme rencontres

ou mal-logées ou encore de traiter équitablement les requérants DALO et les autres justiciables, la FNARS formule différentes propositions:

- verser les astreintes prononcées par le juge en cas de non-relogement d'un ménage reconnu prioritaire au titre du DALO directement au requérant et non au fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL);
- permettre aux personnes sans domicile ou mal-logées d'être représentées au sein des commissions de médiation, notamment par l'intermédiaire des conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies et accompagnées (CCRPA);
- fonder les mesures de diagnostics et d'accompagnement social préconisées par la commission de média-

et transparent. À cet effet, la FNARS propose de:

- réaffirmer l'illégalité de l'absence de lien avec la commune comme motif de refus d'attribution d'un logement social;
- informer les demandeurs sur les systèmes de cotation des demandes de logements sociaux qui peuvent être mis en place dans leurs territoires et d'interdire, ou a minima, d'encadrer la pénalisation des refus d'attribution de logements par les ménages.

Afin de renforcer la production d'une offre de logements locatifs sociaux adaptés aux ménages en situation d'exclusion dans le respect de la mixité sociale, la FNARS propose de:

- augmenter la part des logements

locatifs très sociaux que doivent produire les communes n'ayant pas atteint leur objectif légal de production, et de limiter celle des logements sociaux aux loyers incompatibles avec les ressources de la plupart des demandeurs;

- doter la planification départementale pour l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'accès au logement des personnes sans domicile (PLALHPD) d'un volet financier au niveau régional afin que l'offre évolue en fonction des besoins.

Enfin, parce que l'accès à la culture est un enjeu sociétal qui participe de la citoyenneté et de l'égalité des chances, la FNARS propose de compléter la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 en y inscrivant l'accès des personnes en situation d'exclusion à la pratique artistique et à l'offre culturelle locale ainsi que la mise en œuvre d'actions spécifiques déclinées sur les territoires. 

François Brégu / Ninon Overhoff

« LA FNARS A FORMULÉ DIFFÉRENTES PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS SOUMISES AUX DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, FIN JUIN. »



QUELLE POLITIQUE D'INTÉGRATION POUR LES ÉTRANGERS ?

Chaque année, plus de 110 000 étrangers non ressortissants de l'Union européenne entrent régulièrement en France pour s'y établir, auxquels s'ajoutent les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Leur accueil et leur insertion dans la société constituent des enjeux d'autant plus importants que la crise migratoire devrait conduire la France à accueillir de plus en plus de personnes déplacées.

Depuis de nombreuses années, la France tente de mettre en place une politique d'accueil et d'intégration de ces étrangers primo-arrivants axée sur l'apprentissage de la langue française, l'initiation aux valeurs de la République, l'accès au logement, à l'emploi et plus largement aux droits sociaux. Sous l'égide du ministre de l'Intérieur, elle associe les ministères participant au Comité interministériel à l'intégration au titre de leurs politiques de droit commun, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSC), la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI) et un réseau associatif d'environ 1300 fédérations et associations nationales et locales.

DES INSUFFISANCES EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES PRIMO-ARRIVANTS

Un rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), commandé par le ministre de l'Intérieur en mars 2013¹, a mis en lumière les lacunes du dispositif : une politique qui se concentre sur les premiers mois après l'arrivée, des prestations trop standardisées ne prenant pas en compte les besoins individuels des personnes en particulier en matière de formation linguistique et d'accès à l'emploi, et l'absence d'accompagnement soutenu des plus fragiles.

Il révèle également une inter-ministérielle peu développée et insiste sur la nécessité de doter cette politique de moyens financiers suffisants, les crédits qui lui sont dédiés ayant connu une baisse de 30 % entre 2010 et 2013. Dans le cadre de la feuille de route du 11 février 2014 relative à la politique d'égalité républicaine et d'intégration, le Gouvernement a annoncé de nouvelles orientations. Les actions prioritaires pour l'année 2016 ont été définies dans une instruction publiée le 18 février 2016 et la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France est venue réformer le dispositif d'accueil des primo-arrivants en créant un « parcours personnalisé d'intégration républicaine » entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

LE NOUVEAU CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

Afin d'améliorer le premier accueil des étrangers entrés en France depuis moins de cinq ans, la loi du 7 mars 2016 réforme le contrat d'accueil et d'intégration, généralisé en 2007, qui devient le « contrat d'intégration républicaine ». L'étranger primo-arrivant s'engage désormais dans un parcours d'intégration républicaine dont la première phase est assurée par l'OFII. Au cours d'un entretien personnalisé, l'OFII évalue son niveau de langue, prescrit les formations obligatoires et lui présente et lui fait signer, dans une langue qu'il comprend, le contrat d'intégration républicaine qui sera conclu avec le préfet pour une durée d'un an renouvelable une fois². L'étranger primo-arrivant s'engage à suivre

une formation civique de 12 heures relative aux principes, aux valeurs et aux institutions de la République, à l'exercice des droits et devoirs liés à la vie en France ainsi qu'à l'organisation de la société française. Si les résultats des tests linguistiques sont inférieurs au niveau exigé, il devra également suivre une formation linguistique d'une durée maximale de 200 heures visant à l'acquisition de la langue française³. Par ailleurs, la loi prévoit qu'il bénéficiera d'un accompagnement adapté à ses besoins pour faciliter ses conditions d'accueil et d'intégration. À cette fin, l'OFII doit informer l'étranger de l'offre de services présente localement et l'orienter vers les dispositifs et les acteurs qui pourront répondre à ses besoins. Pour accéder au titre pluriannuel de séjour ou la carte de résident de 10 ans, la loi de 2016 instaure des conditions d'assiduité, de sérieux et d'acceptation des valeurs de la République ainsi que l'obtention du niveau de langue A1 du cadre européen de référence. Ces conditions ont été contestées notamment par les associations car elles maintiennent les étrangers dans une situation précaire au regard de leur droit au séjour.

LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS LOCALES D'INTÉGRATION

La mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration repose également sur les préfets et services déconcentrés de l'État. Les nouvelles orientations invitent ces services à prendre le relais du premier accueil, et à recenser et soutenir les actions locales favorisant

l'intégration des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale. Des appels à projets ont ainsi été lancés au début de l'année 2016. En complément des formations prescrites par l'État, les services déconcentrés devront prioritairement financer des actions de formation linguistique et d'appropriation des valeurs de la République. Le ministre de l'Intérieur appelle également ses services à développer et soutenir les actions des acteurs et des associations assurant un accompagnement global des étrangers. Les instructions visent en particulier les projets « les plus innovants en termes de rationalisation de moyens, d'homogénéisation de l'offre, de renforcement de la qualité et de couverture territoriale ».

Reste à savoir si ces nouvelles orientations seront suffisantes pour relever le défi de l'intégration des étrangers. La politique de l'accueil et de l'intégration des étrangers nécessite une implication forte de tous les acteurs et des moyens notamment financiers à la hauteur des besoins, parfois complexes, de ces personnes. Elle implique surtout de penser l'intégration des étrangers dès leur arrivée, avant même l'obtention d'un droit au séjour. 

Katya Benmansour

1 IGA, IGAS – Rapport sur l'évaluation de la politique d'accueil des étrangers primo-arrivants, octobre 2013
2 Décret n° 2016-900 du 1^{er} juillet 2016 pris pour l'application de l'article 1^{er} de la loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France et relatif au parcours personnalisé d'intégration républicaine
3 Arrêté du 1^{er} juillet 2016 relatif aux formations civique et linguistique prescrites aux étrangers signataires du contrat d'intégration républicaine

« Fous, et alors? », la FNARS partenaire de la Mad Pride

Pour la première fois, la FNARS a participé au défilé festif et revendicatif de la Mad Pride qui s'est déroulé le 11 juin entre les places de la Bastille et République à Paris.



© Yves Buisson

Créée en 2014, l'association La Mad Pride s'inscrit dans un mouvement de lutte contre toute forme de discrimination sociale en santé mentale. Elle s'adresse à tous ceux qui sont en situation de souffrance psychique et/ou de précarité sociale, dont la santé est menacée. Elle fédère, autour d'une charte, des associations d'usagers dans les domaines de la santé mentale, de l'addiction ainsi que des personnes non représentantes d'associations d'usagers. Depuis trois ans, la Mad Pride organise une marche citoyenne et festive en écho aux autres manifestations mondiales qui ont vu le jour au Canada, en Belgique, en Irlande, en Afrique du Sud, et aussi en France, comme la « Fada pride » à Marseille lancée en 2015. Ouverte à tous, la Mad Pride a pour objectif de lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en souffrance psychique et de rappeler que les droits fondamentaux doivent être garantis pour tous. Le 11 juin 2016, l'ambiance était festive et militante, avec de nombreux slogans portés par des associations d'usagers sur la non-discrimination des personnes en souffrance psychique et la nécessité de promouvoir la participation et l'exercice d'une pleine citoyenneté des personnes. La Mad Pride interpelle également les politiques pour préserver l'accès aux droits et aux soins en santé mentale. Elle revendique une politique de santé citoyenne qui s'accorde à dire, dans la veine de l'Organisation mondiale de la santé, qu'il ne peut y avoir une réelle politique de santé s'il n'existe pas une réelle politique en santé mentale.

TOUS CONCERNÉS !

Parce que les acteurs de la FNARS refusent toute forme de discrimination, liée à la souffrance psychique mais aussi à la précarité, la Fédération a décidé en 2016 de soutenir officiellement la Mad Pride et d'intervenir à la tribune à l'issue du défilé. À cette occasion, elle a rappelé qu'il est essentiel d'accepter les personnes telles qu'elles sont et de reconnaître le droit effectif des personnes en souffrance psychique. Chacun doit avoir la possibilité d'exercer sa citoyenneté et de contribuer à faire évoluer la société en étant écouté, d'égal à égal, à l'image de ce qui est fait au sein des conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies et accompagnées (CCRPA) et du conseil consultatif des personnes accueillies (CCPA), où se construit une réflexion politique qui dépasse le simple témoignage de vie. Si la participation citoyenne permet aux personnes de retrouver leur pouvoir d'agir, le processus doit être porté

**« PROCHAIN RENDEZ-VOUS
LE 10 OCTOBRE 2016
POUR UN FORUM ORGANISÉ
PAR LA MAD PRIDE À
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
À L'OCCASION DE LA
JOURNÉE MONDIALE DE
LA SANTÉ MENTALE. »**

par l'ensemble des acteurs et faire l'objet d'une impulsion forte, stable et pérenne.

La FNARS a également souligné que, pour passer de la « prise en charge » à la « prise en compte », les droits formels des personnes doivent devenir des droits effectifs. La présence des personnes accompagnées et accueillies est donc indispensable dans toutes les rencontres où leur situation est abordée.

POUR UN ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Parce que la FNARS défend aussi la nécessité d'une meilleure prise en compte des problématiques de santé mentale des personnes en difficulté, elle a œuvré pour que l'accès au logement et à l'hébergement accompagné des personnes en souffrance psychique soit reconnu et intégré dans la nouvelle loi santé, en affirmant que la société doit dépasser la stigmatisation des personnes en situation de précarité qui sont pour la plupart considérées comme « incapables d'habiter » et reconnaître que le chez soi constitue un facteur majeur de stabilisation. Exclusion et précarité ne doivent pas aggraver l'état de santé, et il est impératif de ne pas laisser les personnes basculer dans la précarité quand leur santé se fragilise.

Comme la FNARS et la Mad Pride l'ont revendiqué dans leur tribune commune, publiée à l'occasion du défilé : « Co-construisons ensemble et à différentes échelles ce que l'on nomme la démocratie en santé afin que les droits de l'homme deviennent des droits humanisés et que la vie retrouve du sens quand la maladie vient nous avertir d'un mal être, au péril de la qualité de vie au quotidien ».

Prochain rendez-vous le 10 octobre 2016 pour un forum organisé par la Mad Pride à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale. 

+ Plus d'informations sur : <http://lamadpride.fr>

Marion Quach-Hong

POUR REMETTRE L'EMPLOI AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT

À la fin des années 1970, des adhérents FNARS ont eu l'idée de proposer aux personnes hébergées, en plus de l'accompagnement social, un travail, encadré et rétribué financièrement. Ils ont ainsi créé les centres d'adaptation à la vie active et posé les bases de l'insertion par l'activité économique (IAE). Une quarantaine d'années plus tard, l'insertion par l'activité économique repose toujours sur cette approche. Mais l'IAE constitue aujourd'hui un vrai secteur d'activité, inscrit dans le code du travail, qui emploie chaque année près de 130 000 salariés en insertion.

Mais à qui s'adresse l'IAE ?

DU CONSTAT À UN PROGRAMME NATIONAL D'ACTION

La FNARS a mené en 2013 une enquête sur les pratiques d'accompagnement à l'emploi au sein de son réseau.

Cette enquête a particulièrement montré une coopération limitée entre les acteurs de l'emploi et de l'hébergement, confirmant le ressenti d'un secteur de l'IAE se fermant aux personnes hébergées. En cause: le volume contraint de postes d'insertion dans l'IAE et la sélectivité croissante de ces postes, en raison des impératifs de résultats d'accès à l'emploi fixés par les financeurs publics et de rentabilité accrue, causée par des tensions budgétaires de ces mêmes financeurs, en particulier des collectivités locales.

La FNARS a donc lancé un programme national d'action pour développer la capacité du réseau dans son ensemble à proposer un accompagnement à l'emploi. Il vise notamment à favoriser l'émergence de coopérations entre acteurs des secteurs «*accueil, hébergement, insertion*» (AHI) et IAE, pour rouvrir

les portes de l'IAE aux personnes en grande difficulté sociale. La FNARS s'est appuyée dans cette optique sur l'expérience de deux dispositifs élaborés par des adhérents: Premières heures, par Emmaüs Défi à Paris et TAPAJ (travail alternatif payé à la journée), par le Comité d'étude et d'information sur la drogue (CEID) à Bordeaux.

L'EMPLOI POUR RELANCER UNE DYNAMIQUE GLOBALE

Ces deux associations accompagnent des personnes vivant à la rue, souvent dites inemployables. Revenant aux principes de l'IAE, elles ont compris que, non seulement, ces personnes pouvaient travailler mais même que le travail pouvait donner un nouvel élan à leur insertion sociale. Le travail permet en effet de ne pas proposer que des actions d'accompagnement, qui peuvent paraître dérisoires ou très lointaines à des personnes vivant à la rue depuis longtemps, mais bien une activité valorisante socialement et des ressources pour survivre. Il représente ainsi

la possibilité de mobiliser les personnes autour d'une action concrète, d'une solution dont ils peuvent percevoir immédiatement l'intérêt.

Ces principes posés, il restait toutefois à construire des solutions réelles, des emplois tenant compte de la situation des personnes. Il fallait donc retrouver, dans la réglementation et le financement des dispositifs de l'AHI comme de l'IAE, les marges de manœuvre perdues pour transformer ces principes en réalité.

C'est la coopération entre acteurs qui a permis d'y parvenir. Structure d'IAE, l'association intermédiaire (AI) a légalement la capacité de proposer aux personnes de travailler quelques heures par semaine, sans engagement dans la durée, sans délai de carence entre deux contrats, tout en étant salariée et rémunérée à la fin de chaque période de travail. Les maraudes d'Emmaüs et de paritaires parisiens, comme les équipes du CEID, au contact des personnes en errance, disposent d'un lien de confiance et d'une



« SUR LES 25 PERSONNES AYANT TRAVAILLÉ DANS LE DISPOSITIF PREMIÈRES HEURES EN 2014, 18 ONT OBTENU ENSUITE UN CONTRAT D'INSERTION À EMMAÛS DÉFI OU DIRECTEMENT UN CDI CHEZ UN EMPLOYEUR CLASSIQUE. »

capacité d'accompagnement social global. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) disposent, eux, de la capacité à rechercher une activité économique, à la réaliser avec une équipe de personnes en insertion mais n'ont pas la possibilité de proposer des contrats aussi souples et souffrent des contraintes fortes de productivité et de résultats d'accès à l'emploi. Ensemble, avec des configurations différentes (dans le cadre de TAPAJ, le CEID joue aussi le rôle d'équipe de production), ces acteurs ont trouvé la solution.

AU RYTHME DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Les maraudes proposent aux personnes sans-abri de travailler quelques heures. Si les personnes sont volontaires, elles sont accompagnées par une association intermédiaire, qui va les recruter et les mettre à disposition pour une durée réduite - par exemple, trois heures durant une seule semaine - d'un ACI ou d'une autre association. Cette structure intègre alors la personne pendant cette durée à

l'une de ses équipes de travail, sur son activité habituelle. Pour favoriser cette intégration, le maraudeur qui a orienté la personne vers le dispositif travaille également avec l'équipe. Si la première mission de la personne a satisfait les trois parties, la personne pourra, si elle le souhaite, revenir pour une nouvelle mission. En parallèle, son accompagnement social se poursuit. Progressivement, le temps de travail peut être augmenté, jusqu'à arriver à un contrat d'insertion plus stable ou à un emploi de droit commun. La personne retrouve, elle, dignité et estime de soi et s'engage souvent dans un parcours plus stable, avec des démarches dont elle voit davantage le sens, ayant compris qu'une solution de travail était possible, que tout espoir n'était pas perdu.

Ces actions ont fait leurs preuves. Sur les 25 personnes ayant travaillé dans le dispositif Premières heures en 2014, 18 ont obtenu ensuite un contrat d'insertion à Emmaüs Défi ou directement un CDI chez un employeur classique. TAPAJ a lui permis à 153 jeunes de travailler plus de 8000 heures en 2015.

DÉVELOPPER CES SOLUTIONS

La FNARS s'est engagée pour développer ces solutions. Elle a soutenu l'impulsion donnée par le CEID et la Fédération Addiction pour structurer TAPAJ en réseau national. Via son programme d'action national, apportant un appui d'ingénierie, la FNARS a également accompagné en 2015 des acteurs grenoblois à construire le dispositif Alternative à la manche. En 2016, dans le même cadre, elle soutiendra des adhérents bretons et normands pour développer sur leur territoire une action similaire. La Fédération apporte ainsi son soutien concret aux projets de coopération, ces possibilités d'apporter de nouvelles réponses aux besoins des personnes en situation de précarité et de sortir des cloisonnements des différentes politiques publiques. ■

Alexis Goursolas

LIVRES



UN REGARD NOUVEAU SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Au travers des principales idées reçues, les auteurs reviennent sur l'histoire de la construction de logements sociaux, sur leur implantation géographique, leur coût, le profil des résidents, mais également sur les enjeux politiques et sociaux qu'ils soulèvent. En s'appuyant sur des données statistiques, des analyses précises et de nombreux témoignages, ils déconstruisent une à une les croyances les plus populaires pour mieux rappeler la vraie vocation de ces logements à bas coût qui accueillent aujourd'hui plus de 10 millions d'habitants en France.

IDÉES REÇUES SUR LE LOGEMENT SOCIAL # JEAN-MARC STÉBÉ, HERVÉ MARCHAL, MARC BERTIER # LE CAVALIER BLEU

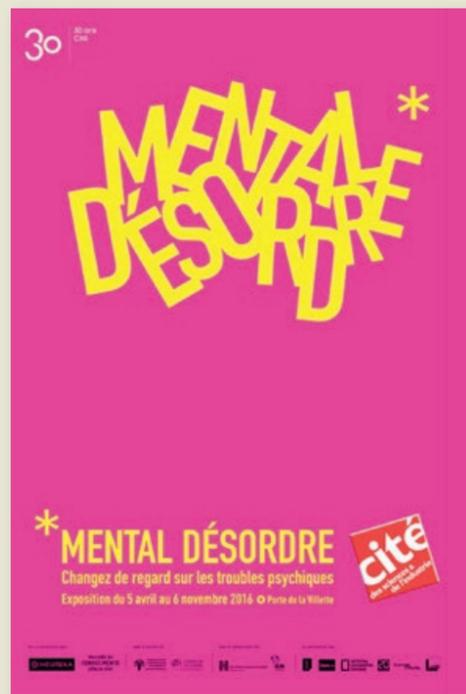


RELEVER LE DÉFI DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La pauvreté en France concerne près de 14% de la population. Cette réalité pousse une fraction des politiques et de l'opinion à dénoncer « l'assistanat », alors que la majorité des adultes pauvres occupent un emploi. La pauvreté résulte bien plus souvent d'un « héritage familial » ou d'accidents de la vie que d'un manque de volonté. Selon Denis Clerc et Michel Dollé, réduire la pauvreté est possible sans alourdir pour autant les dépenses publiques, en actionnant les bons leviers (formation, insertion par l'activité économique, soutien renforcé des institutions publiques en faveur des enfants pauvres, refonte des aides sociales, etc.). C'est un enjeu de justice sociale, un investissement dont toute la société tirera profit.

COMMENT RÉDUIRE LA PAUVRETÉ? UN DÉFI À NOTRE PORTÉE # DENIS CLERC ET MICHEL DOLLÉ # LES PETITS MATINS

EXPOSITION



UN PEU, BEAUCOUP, À LA FOLIE

Dans le monde, une personne sur quatre souffre d'un trouble psychique au cours de sa vie. En France, 1,4 million de personnes sont suivies par les services de psychiatrie publique. L'exposition *Mental désordre* invite le public à porter un autre regard sur les troubles psychiques en dissipant les préjugés. Dans une scénographie en trois séquences, ponctuée des œuvres de l'artiste finlandaise Vappu Rossi, jeux, maquettes, témoignages, quiz, tests et simulations placent le visiteur au cœur d'une expérience sensorielle qui le sensibilise au vécu des personnes souffrant de troubles mentaux pour appréhender autrement la maladie psychique.

MENTAL DÉSORDRÉ # À LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE # JUSQU'AU 6 NOVEMBRE 2016

VIDEO

SUR LE CHEMIN DE L'ANGLETERRE

En janvier 2016, Arte Reportage donne carte blanche à Yolande Moreau, actrice et réalisatrice, pour évoquer la question des réfugiés. Elle choisit de passer une dizaine de jours dans les jungles de Calais et de Grande-Synthe, elle en tire une œuvre très personnelle de 32 minutes. De sa voix sobre, elle récite, avec une poésie décalée, les textes écrits par Laurent Gaudé. Elle raconte les kilomètres parcourus et les espoirs déçus des migrants qu'elle a croisés, l'indignation des bénévoles aussi. Elle donne à voir les images brutes de ces camps de fortune, les témoignages qu'elle a recueillis. Elle questionne le sort réservé par la France à ces exilés qui ont subi l'oppression dans leur pays d'origine. « L'Europe a laissé tomber un peu d'elle-même dans la boue de Grande-Synthe », dit-elle. Un peu de poésie contre la honte. Un vent de révolte contre l'ignorance.

NULLE PART EN FRANCE # YOLANDE MOREAU # DISPONIBLE EN REPLAY SUR ARTE.TV



ABONNEZ-VOUS À « F » LE MAGAZINE DE LA FNARS!



- 1 abonnement annuel pour 4 numéros 10 €
- 2 abonnements annuels pour 4 numéros 15 €
- 5 abonnements annuels pour 4 numéros 30 €
- 10 abonnements annuels pour 4 numéros 50 €

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FNARS Les prix sont nets, port compris

MERCI DE JOINDRE VOTRE RÈGLEMENT À LA COMMANDE

M. Mme
 Nom: _____
 Prénom: _____
 Fonction: E-mail:
Organisme
 Sigle: Intitulé:
 Adresse: Précisez s'il s'agit de: l'adresse de l'organisme votre adresse personnelle

 Code postal: Ville:
 Tél.: _____ Fax: _____
 E-mail de l'organisme

Les informations ci-dessus sont destinées au seul usage de la FNARS: le signataire autorise leur traitement automatisé. Conformément à la loi "Informatiques et libertés", vous disposez du droit d'accès et de rectification auprès de la FNARS.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE
 76 rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris - fnars@fnars.org - http://www.fnars.org
 Tél.: 01 48 01 82 00 - fax: 01 47 70 27 02



FNARS
agir pour la solidarité



« AUJOURD'HUI, SI ON ALIGNE LES DIX MINIMA SOCIAUX, ON A UNE IMAGE DE L'INJUSTICE. »

CHRISTOPHE SIRUGUE

Entretien avec **Christophe Sirugue**, secrétaire de la commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale, quelques semaines après la remise du rapport «*Repenser les minima sociaux - vers une couverture socle commune*» au Premier ministre. Le député présentait trois scénarios de réforme: le premier visant à simplifier l'architecture des minima sociaux pour en faciliter l'accès, le deuxième à réduire par deux le nombre de dispositifs existants (passer de dix à cinq) et, le troisième, qui a sa préférence, recommande la création d'une «*couverture socle commune*» qui remplacerait tous les minima sociaux actuels.

« D'où vous vient cet intérêt pour l'insertion? »

Christophe Sirugue: J'étais vice-président du Grenelle de l'insertion et ce sont des thématiques sur lesquelles j'ai beaucoup travaillé. Il y a eu un long cheminement depuis le Grenelle de l'insertion, avec plusieurs séquences. D'abord avec un premier rapport demandé par l'ancien Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, sur l'évolution de la prime pour l'emploi, et qui a abouti à la création de la prime d'activité. Puis le gouvernement s'est dit qu'il fallait poursuivre la réflexion avec les acteurs du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Et on m'a demandé de faire une analyse des minima sociaux. Au début, je ne devais travailler que sur le RSA et l'ASS (allocation de solidarité spécifique) mais quand j'ai reçu ma lettre de mission, en octobre 2015, j'ai vu que cette analyse portait sur l'ensemble des minima sociaux.

Pourquoi réformer les minima sociaux?

C. S.: Le pays vit avec des dispositifs juxtaposés et qui sont basés sur le statut des personnes. Je suis un adepte du droit commun et je trouve que le statut est stigmatisant, injuste et difficile à porter. J'ai alors compris l'intérêt de prendre l'ensemble des minima sociaux, puisqu'il s'agit de dispositifs qui ont la

même ambition, celle de lutter contre la précarité. Mais nous avons vite démontré qu'il y avait un problème d'accès aux droits, d'égalité voire de compréhension des dispositifs par les allocataires, mais également les personnes chargées de les instruire. J'ai été surpris de voir les différences dans les droits attachés à un minima social, même si je savais déjà que les droits connexes variaient d'un territoire à un autre. J'ai donc constaté que des gens avec les mêmes ressources n'avaient pas accès aux mêmes droits. Par exemple, certains droits sociaux vous exonèrent des impôts locaux ou de la redevance audiovisuelle et d'autres non!

L'exonération de la redevance télévisuelle n'est pas contestée pour un allocataire de l'Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées) mais cela n'est pas si clair vis-à-vis de celui qui touche le RSA, alors que leurs revenus sont équivalents...

Donc, aujourd'hui, si on aligne les dix minima sociaux, on a une image de l'injustice.

Quelles sont vos propositions?

C. S.: Dans le rapport, il y avait trois scénarios avec des philosophies différentes (cf. ci-dessus). Je considère que le premier scénario est défendable si l'on considère que les différents minima sociaux répondent à des situations spécifiques et qu'il n'y a pas de raison d'aligner tout le

monde. Dans ce cas, on garde une approche par statut. Le deuxième scénario permet de simplifier l'existant en créant cinq pôles de minima sociaux. Mais alors on réforme sans réformer, même si c'est plus simple car il n'y en a plus que cinq. Ce scénario n'incarne pas de choix politique. Enfin, le troisième scénario est un vrai choix de changement de système. On n'intervient plus en prenant en compte le statut, mais on dit que la société est capable de proposer un socle à tous, sans limite d'âge. Ceci en gardant deux situations distinctes: ceux qui ne peuvent plus travailler, et ceux qui sont dans un parcours d'insertion dont la vocation est de sortir des minima sociaux. Ces derniers touchent donc une allocation complémentaire, mais ce scénario réaffirme la primauté de la politique d'insertion. Nous avons longtemps hésité entre les scénarios un et trois car nous nous demandions si nous devions nous placer dans l'immédiété ou pas.

Quelles seront les suites données à ces propositions de réforme?

C. S.: Le Premier ministre a annoncé qu'il allait intégrer ces pistes de réformes dès le budget prévisionnel de 2017, avec notamment des éléments du scénario un quant à l'exemption de renouvellement de l'AAH (allocation adulte handicapé) tous les dix ans. Le Premier ministre

était plutôt sur le scénario un, mais avec l'objectif de tendre vers le trois. La grande question est de savoir s'ils inscrivent dans un texte que les minima sociaux sont étendus aux personnes entre 18 et 25 ans. Cela aura une incidence, y compris pour les familles, parce que cette nouvelle prestation pour un jeune sera intégrée dans les ressources de la famille et cela enlève une demie part au niveau des impôts sur le revenu. Je pense qu'on a besoin d'un an de travaux pour mettre cela en place. Ce que j'essaie de plaider, c'est que cela soit inscrit dans la loi avant la fin du mandat. Avec deux options: soit ils se raccrochent au projet de loi de finances, soit ils font voter un texte spécifique.

La loi ne sécurise pas tout, mais quand c'est voté cela veut dire qu'il faut voter autre chose pour le défaire et publiquement cela se voit! 

Propos recueillis par Céline Figuière

